

P. 16 VIE DE L'ORDRE

Congrès de l'Ordre des experts-comptables 27, 28 et 29 septembre 2017 - Lille



# Sur la route du conseil...



P. 10 FOCUS

LES MARCHÉS DE LA PROFESSION COMPTABLE

Nouvelle étude sur les marchés de la profession

Sur les six dernières années, sept entreprises et associations sur dix ont recours à un expert-comptable ou une AGC.



Depuis 1989, la Convention de Monaco a pris une place privilégiée dans les évènements majeurs qui alimentent les analyses et les réflexions prospectives de votre Profession. Ce grand rendez-vous représente toujours une occasion exceptionnelle de partager nos idées sur les évolutions professionnelles et technologiques qui impacteront votre métier. Dans un contexte de révolution digitale qui accélère le bouleversement des modèles traditionnels d'exercice, cette édition abordera les grands enjeux et les solutions qui transforment ces défis numériques en autant d'opportunités pour La Profession.

Informations et inscriptions: http://go.cegid.com/monaco2017 - Contact: 04 26 29 50 68

# A notre place, au cœur de l'économie française

'élection du nouveau président de la ▲ République ouvre une période nouvelle de réformes économiques et sociales annoncées et en cours d'élaboration avec comme objectif principal la relance de notre économie et la création d'emplois.

Je souhaite que le Conseil supérieur de l'Ordre trouve toute sa place afin de contribuer à atteindre cet objectif d'intérêt général car nous, experts-comptables, sommes au cœur de l'économie française, au contact quotidien des chefs d'entreprise et des territoires qu'ils représentent.

Loin de moi l'idée de lancer notre institution dans le débat politique car cela n'est pas son rôle. Nous avons un devoir de réserve quand nous agissons au nom de notre profession et j'en suis le garant.

Cela ne veut pas dire que nous serons absents du débat public, bien au contraire, j'ai la volonté de nous inscrire dans le processus d'élaboration législative et réglementaire, là où notre pragmatisme et notre connaissance du quotidien de l'entreprise sont des atouts pour adapter les dispositifs proposés aux besoins concrets du chef d'entreprise.

La consultation de l'Ordre des experts-comptables sur un projet de texte concernant l'économie doit devenir un réflexe pour les pouvoirs publics. Cela implique de notre part, non seulement une présence et une participation accrues auprès des cabinets ministériels et de leurs administrations, mais également une présence auprès des autres représentants



La consultation de l'Ordre des experts-comptables sur un projet de texte concernant l'économie doit devenir un réflexe pour les pouvoirs publics.

du monde économique avec lesquels il est important de réfléchir et de collaborer. C'est un travail de longue haleine que nous engageons, cela nécessitera un investissement temps important pour l'ensemble des élus de la profession.

L'expert-comptable est le spécialiste de l'économie, il doit être reconnu comme tel.

Je m'engage à rendre compte à la profession de nos actions, nous commençons à le faire dans ce numéro en relatant les premiers rendez-vous réalisés dans les deux premiers mois de ma mandature.

> Je m'engage aussi à impliquer l'ensemble de notre corps professionnel. Notre maillage territorial est une force qu'il faut savoir utiliser. Les occasions de croiser des décideurs sont nombreuses, profitonsen pour faire passer des messages.

> Loin d'être corporatiste, démarche que je vous propose aura un impact positif sur nos cabinets dès lors que nous serons entendus car ce qui est bénéfique pour nos clients l'est pour nous.

> Nous sommes les premiers conseils de l'entreprise.

J'ai l'ambition de positionner l'Ordre comme le premier conseil des pouvoirs publics sur les questions économiques.

C'est notre place, au cœur de l'économie française.

Charles-René Tandé Président du Conseil supérieur



www.acd-groupe.fr

# POUR MON CABINET J'UTILISE LES SOLUTIONS ACD

# DIACLIENT

L'outil sur mesure capable d'optimiser votre Gestion de la Relation Client et la Gestion Interne de votre cabinet.

Maîtrisez vos missions, optimisez vos suivis des temps et de facturation, analysez la rentabilité de vos dossiers et boostez la communication de votre cabinet!

DiaClient, la solution pour piloter votre activité au quotidien!

**#LEXPERTCVOUS** 





**COMPTABLE** Congrès de l'Ordre des experts-comptables 28 et 29 septembre 2017 - Lille

# SOMMAIRE

#### 10. FOCUS

SAVOIR ÊTRE

SAVOIR FAIRE

#### 72<sup>e</sup> Congrès: demandez le programme

Quatre axes thématiques, dix-sept conférences... A quelques mois du 72<sup>e</sup> Congrès de la profession, découvrez le programme des conférences qui vous attendent les 27, 28 et 29 septembre prochain.

#### 3. ÉDITORIAL

#### 6. EN BREF

#### 8. 5 QUESTIONS À 72<sup>e</sup> Congrès: les commissaires généraux

#### 17. Action publique Rencontres avec les interlocuteurs naturels de la profession

#### 18. VIE DE L'ORDRE Sociétés d'expertise comptable: de nouveaux exemples de statuts

- 20. Une belle progression des TPE-PME de l'hébergement restauration
- 21. Les marchés de la profession comptable
- 22. Le Centre de ressources marketing: pour structurer une démarche marketing simple et efficace

#### 50. A LIRE DANS LA RFC L'innovation au cœur de la RFC



p. 8



p. 26



p. 37

#### EXERCICE PROFESSIONNEL

24. Comptes de campagne : le Club secteur public vous accompagne

20% de RÉDUCTION

- 26. Une élection présidentielle inédite : et après?
- 30. Création des sociétés pluri-professionnelles d'exercice : publication des derniers textes
- 32. Et si juin était le bon moment pour mettre en place un intéressement?
- 34. TVA autoliquidée à l'importation : de plus en plus d'entreprises peuvent en bénéficier!
- 35. Les conditions d'exercice de la profession en questions
- 37. Analyse sectorielle Fleuriste : un bouquet de spécificités
- 40. Conférence sur la performance durable de l'entreprise
- 41. Elections à l'Ifec : Denis Barbarossa à la tête du syndicat
- 42. Le Conseil supérieur et la Banque de France : un partenariat en faveur des TPE

#### actus des régions

44. Picardie-Ardennes - 46. Lorraine - 48. Paris IIe-de-France



Revue mensuelle de l'ordre des experts-comptables éditée par Experts-Comptables Services • 19, rue Cognacq-Jay 75341
Paris cedex 07 • Tel. 01 44 15 60 00 • Fax 01 44 15 90 05 • Tirage: 29 800 exemplaires • Directeur de la publication: CharlesRené Tandé, président • Directeur délégué de la publication: Olivier Salamito, secrétaire général • Rédacteur en chef: Bruno
Le Besnerais, président du comité pilotage des satellites • Rédacteurs en chef adjoints: Philippe Sauveplane, René Keravel, •
Comité de rédaction: F. Balden, A. Delemer, B. Delmotte, A. Fages, E. Ferdjallah-Cherel, A. Le Berre, J. Liziard, Pierre-Alain Millot, A.
Régie de la publicité: APAR - Tel. 01 41 49 02 90 • Impression: Imp. Fabréque - Saint-Yriex – Limoges – Paris • Dépôt légal : Juin 2017 • Abonnements • (non-membres de l'Ordre) • France
et étranger 93,76 € • supplément avon 44,21 € • Agences - 33 % • Ets d'enseignement - 50 % règlement à l'ordre d'Experts Comptables Services • Liste des annonceurs • Cegid 2° de couv. •
ACD p. 4 • Agiris p.7 • EBP p. 14 • Waibi p. 23 • Revue Fiduciaire p. 25-27 • Intuit p. 28-29 • Pro BTP p. 33 • Les Déménageurs Bretons p. 36 • Ibiza p. 38 • Lendix p. 42 • Klesia 3° de
couv. • Gan 4° de couv.



FAIRE SAVOIR

**FAIRE** 

# Enbref

# Start-up : vers un système d'information durable et innovant



L'Académie lance un nouveau groupe de travail sur l'environnement des start-up et notamment l'amélioration des facteurs de

succès tant au niveau financier que comptable, social et juridique... et vous invite à rejoindre ses travaux. De sa création aux différentes phases de développement, la start-up nécessite de créer un système d'information innovant, durable et supportable par la structure. Ainsi les outils "traditionnels" sont-ils suffisants ? Le business-plan tel que connu aujourd'hui est-il pertinent pour fédérer les différentes parties prenantes ? L'abandon des projets dans les trois premières années est-il lié à une préparation insuffisante du projet, eu égard notamment à l'importance des levée de fonds ?... Le groupe de travail est piloté par Arezki Guiddir, ingénieur consultant en management stratégique.

# Conseil Sup' Network : nouvelle fonctionnalité de « délégation des droits à des collaborateurs »



La plateforme ordinale des solutions connectées de l'Ordre des experts-comptables, Conseil Sup' Network, s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité afin de vous aider à compléter les dossiers de vos clients sur des missions à forte valeur ajoutée telles que l'accompagnement à

la recherche de financement ou la gestion de trésorerie... La délégation des droits permettra à l'expert-comptable de confier le renseignement des champs de données comptables et financières à un ou des collaborateurs puis de vérifier et de valider l'ensemble des informations complétées lors d'une dernière étape dans le process.

# Business story : découvrez un portrait d'entrepreneur



Imaginer, désirer, vouloir... « Monter sa boîte », c'est d'abord une question d'envie personnelle. Mais créer son entreprise, ça ne se fait pas à la légère. Et pour mettre toutes les chances de son côté, il faut savoir s'entourer des meilleurs conseils.

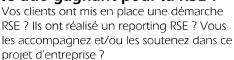
Découvrez la nouvelle success story

de Business story

en images : Carole Fouquet et Chloé Lamberger, créatrice d'Amahlé, une marque de mode responsable d'inspiration africaine.

Visionner le portrait sur le site www.business-story.biz

# Experts-comptables et chefs d'entreprise : le duo gagnant pour la RSE!





Aidez vos clients à promouvoir leurs actions et partagez votre expérience dans ce domaine en leur proposant de participer au 17e Trophée RSE de la profession comptable!

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 juin 2017.



www.experts-comptables.fr

# Programme de travail du Gouvernement pour rénover notre modèle social

Le 6 juin 2017, le Premier ministre et la ministre du Travail ont présenté les réformes prévues sur les prochains mois :

- ▶ Faire évoluer notre droit du travail : négociation collective, regroupement des institutions représentatives du personnel, barémisation des dommages intérêts, etc. : septembre 2017 ;
- ▶ Supprimer les cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage, par un transfert sur la CSG : 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ▶ Renforcer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes et des salariés dont les métiers sont appelés à évoluer rapidement : premières mesures en septembre 2017, suite en 2018 ;
- ► Ouvrir l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants : été 2018 ;
- ▶ Refonder l'apprentissage : 2018 et 2019.
- ▶ Rénover notre système de retraites et simplifier le compte pénibilité : 2018.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Ordre, rubrique Infos d'experts/social.



www.experts-comptables.fr

#### Hommage...



Nous avons appris le décès du professeur Jean-Guy Degos, survenu à 73 ans le 7 juin 2017. Diplômé d'expertise comptable, il avait présidé le jury du DEC pendant neuf ans après en avoir été le vice-président de nombreuses années.

Docteur d'Etat ès Sciences de gestion et professeur émérite de l'université de Bordeaux, ses publications, cours et participations à des colloques lui conféraient une notoriété internationale. La RFC s'enorgueillit de lui avoir ouvert ses colonnes à de nombreuses occasions.

Nos pensées vont à sa famille et à ses nombreux amis.





# Faites les bons choix pour construire demain!

Pour répondre aux enjeux de votre cabinet d'expertise comptable, AGIRIS vous présente sa nouvelle gamme de production AGIRIS CONNECT.

Faites le choix d'une véritable usine digitale et d'un nouveau service conçu comme votre allié au quotidien : Mon Coach AGIRIS.

AGIRIS CONNECT

Usine digitale

Mon Coach AGIRIS

www.agiris.fr 





La rédaction du magazine Sic donne la parole aux deux commissaires généraux du 72° Congrès, Dimitri Loxemand et Gérard Tassou. L'occasion de nous en dire un peu plus sur le programme festif de cette édition 2017.



# 72<sup>e</sup> Congrès : les commissaires généraux

Le 72° Congrès se déroulera une nouvelle fois à Lille : quels sont, d'après vous, les atouts de la métropole lilloise ?

**DL**: Capitale régionale mais aussi capitale des Flandres, Lille rayonne par son dynamisme, sa jeunesse et sa joie de vivre. La générosité, l'accueil et le sens de la fête font partie intégrante de la culture lilloise. Il y a toujours quelque chose à découvrir et à partager dans la métropole.

**GT**: Les connexions sont nombreuses pour se rendre à Lille: le train, l'avion mais aussi la route. Deux gares TGV sont situées au cœur de la ville et à moins de 10 minutes à pied de Lille Grand Palais, avec des liaisons quotidiennes plusieurs fois par jour avec les plus grandes métropoles françaises: Paris, Lyon, Marseille, Nice, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Strasbourg.

L'aéroport Lille-Lesquin est, quant à lui, à 15 minutes en navette du centre de Lille et, tout comme le train, des liaisons journalières sont assurées avec les principaux aéroports français. Enfin, le réseau autoroutier permet un accès direct au centre du palais des congrès où plus de 6 000 places de parking peuvent vous accueillir.

**DL**: Pour terminer, je mettrais en avant les pos-

sibilités d'hébergement variées et multiples qu'offre la métropole lilloise ; à savoir 8 000 chambres, dont la moitié sont accessibles à moins de 10 minutes à pied des gares TGV et donc de Lille Grand Palais.

## Pourquoi avoir décidé de vous investir dans l'organisation de ce 72° Congrès ?

**DL et GT :** Le congrès de l'Ordre des experts-comptables est un événement annuel incontournable pour notre profession. Nous investir dans l'organisation de ce 72° Congrès est tout d'abord une fierté mais aussi un formidable défi. En effet, chaque congressiste devra repartir avec les yeux pétillants de bonheur, le cœur rempli de joie et l'envie de revenir tant aux futurs congrès que dans notre belle région des Hauts-de-France.

# Pouvez-vous nous dévoiler "en exclusivité" les festivités élaborées pour ce congrès 2017 ?

**DL et GT :** Le congrès est bien entendu un lieu de formations, d'échanges et de rencontres. Mais, c'est aussi un lieu de détente et de fêtes. Pour cela, les soirées seront animées tant sur le palais des congrès que dans le centre-ville de Lille : musique, spectacle, gastronomie... seront au rendez-vous.

Chaque congressiste devra repartir avec les yeux pétillants de bonheur, le cœur rempli de joie et l'envie de revenir tant aux futurs congrès que dans notre belle région des Hauts-de-France.



#### Quel programme proposerez-vous aux accompagnants?

DL et GT: Nous allons tenter de faire découvrir la région des Hauts-de-France "autrement". Visites culturelles, bien sûr, mais aussi visites insolites, gourmandes, sportives et ludiques. Vous aurez assurément un autre regard sur notre belle région. Au plaisir de vous rencontrer.

> Un dernier mot pour convaincre vos confrères de venir à Lille du 27 au 29 septembre prochain?

DL: Depuis plus de 10 ans, la métropole de Lille fait figure d'exemple dans le domaine de

l'innovation artistique et culturelle. Lille offre une incroyable diversité architecturale et un véritable foisonnement culturel : à chaque pas, une découverte! Le tout dans l'ambiance chaleureuse d'une cité vivante et accueillante.

GT: Une pincée de culture, un soupçon de gourmandise et le tout arrosé d'une bière locale! Voilà la recette parfaite pour découvrir Lille et sa métropole en toute convivialité. Nous vous promettons un accueil à la hauteur de notre réputation!

# sont-ils?



Dui

#### **Dimitri Loxemand**

**Age**: 44 ans

Date du diplôme d'expertise comptable : 2010 Région ordinale d'exercice : Lille Nord Pas-de-Calais Fonction élective : trésorier du Conseil régional

depuis 2012

Passion/Loisir(s): tennis, cinéma, cenologie



#### **Gérard Tassou**

Age: 68 ans

Date du diplôme d'expertise comptable : 1982 Région ordinale d'exercice : Lille Nord Pas-de-Calais Fonction élective : assesseur en chambre de discipline

Passion/Loisir(s): golf, cinéma

#### Ouel est leur rôle

- Assurer la cohérence de l'organisation générale
- Proposer le thème et le déroulement des soirées
- Elaborer les programmes festifs et culturels
- Assurer la logistique d'accueil des congressistes
- Veiller au bon déroulement des prestations sélectionnées

# 1 menu 10 restaurants



#### **RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT**

#### NOMBRE DE PLACES LIMITÉ!

**Réservez maintenant** votre dîner dans l'un des **10 restaurants sélectionnés** spécialement pour le 72<sup>e</sup> Congrès.

Vous serez accueillis autour d'un menu unique en tables d'hôtes.

12€ de chaque repas seront reversés à l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».

BONNE



www.congres.experts-comptables.com

# **72**e Congrès : demandez le programme

Ouatre axes thématiques, dix-sept conférences... A quelques mois du 72<sup>e</sup> Congrès de la profession, découvrez le programme des conférences qui vous attendent les 27, 28 et 29 septembre prochain.

### Savoir être : d'une équipe active à une équipe proactive

# Quel leadership dans un contexte de transformation ? L'expert-comptable "porteur de sens"

Les exemples de projets stratégiques n'ayant pas permis d'obtenir les résultats escomptés ne manquent pas. Or, dans la grande majorité des cas, la stratégie définie n'est pas responsable : les causes d'échec tiennent davantage aux conditions de mise en œuvre du changement et à une sous-estimation du facteur humain. Partant de ce constat, comment réussir la transformation du métier ?

Il faut s'approprier les principes clés de la conduite du changement, réfléchir au style de leadership à adopter pour réussir, mais également s'interroger sur ses motivations et/ou freins pour engager cette transformation : facteurs humains à prendre en compte ? engagement des collaborateurs ?...

# Développeur de compétences : manager coach ? L'expert-comptable "moteur du changement"

La volonté de repositionner l'offre de service autour de missions de conseil interroge sur les compétences à acquérir ou à renforcer par l'expert-comptable et l'ensemble des collaborateurs afin de satisfaire les besoins des clients. Cette conférence propose ainsi des approches et pistes de solutions autour des questions suivantes :

- ▶ Où en sont mes collaborateurs ? Où en suis-je moi-même ? Comment évaluer et dresser une cartographie de l'existant ?
- ▶ Qui faire évoluer et jusqu'où ?
- ▶ Comme identifier l'agilité, une compétence essentielle ? Quels sont les différents "outils" d'évaluation des profils comportementaux ?

- ► Faudra-t-il recruter de nouveaux profils ?
- ► Comment organiser et accompagner la montée en compétence recherchée ? Comment développer l'autonomie et la responsabilité, facteurs clés de succès ?

# La communication interpersonnelle : compétence clé ? L'expert-comptable "facilitateur"

En situation de changement, la communication interpersonnelle revêt une importance majeure. Elle constitue le principal levier par lequel le porteur de projet peut à la fois faire passer les messages, comprendre leur impact sur ses interlocuteurs et trouver les solutions pour dépasser les résistances :

- ► Comment dire ce que l'on a à dire ?
- ► Comment éviter ou résoudre les désaccords et malentendus ?
- ► Comment faire face aux émotions et réactions défensives ?
- ▶ Comment passer un message difficile ou délicat (donner envie à la personne d'engager le dialogue) avec franchise et respect ?
- ► Comment construire des relations de confiance ? Autant de questions dont les réponses sont fournies dans cette conférence !

# La magie ou l'art de convaincre ? Source d'inspiration pour l'expert-comptable

Convaincre est un art... Tout bon magicien le maîtrise. En participant à cette conférence surprise, vous découvrirez quelques techniques grâce auxquelles ces professionnels parviennent à nous faire voir tout ce qu'ils souhaitent. A nous de nous en inspirer pour convaincre à notre tour!



# Savoir faire : d'une organisation traditionnelle à une organisation orientée conseil

#### La technologie au service de la détection des missions de conseil ? L'expert-comptable "connecté"

Big Data, CRM, réseaux sociaux... Nombre d'entreprises utilisent ces outils et données pour définir leur stratégie ; concrètement, que peuvent-ils apporter aux cabinets ?

Cette conférence dévoile les clés d'utilisation de ces données pour affiner l'offre de mission orientée conseil et ainsi améliorer le niveau et la qualité perçue des prestations ; mais surtout pour procurer un avantage concurrentiel au cabinet utilisateur en transformant de l'information brute en une information utile.

## L'approche sectorielle au service du conseil ? L'expert-comptable "expert"

La parfaite connaissance du métier de son client constitue un avantage concurrentiel pour créer, proposer, réaliser et vendre des missions de conseil plus adaptées aux spécificités de son secteur d'activité. Un fort degré de spécialisation sectorielle est un facteur de renommée et de croissance du cabinet. Au travers de témoignages sélectionnés pour leur pertinence et leur représentativité, vous repartirez avec les prérequis et process nécessaires et indispensables à la reconnaissance d'une expertise sectorielle.

#### De l'obligation de conseil aux missions de conseil ? L'expert-comptable "opportuniste"

Depuis de nombreuses années le défaut de conseil fait couler beaucoup d'encre et alimente, trop souvent tristement, les illustrations jurisprudentielles. Ca, c'est la version du verre à moitié vide!

Mais il faut aussi voir le verre à moitié plein et passer d'un pessimisme latent à un optimiste diligent pour que l'obligation devienne opportunité, pour que la contrainte devienne mission. Répondre à l'obligation de conseil permet en effet de développer des missions de conseil. Gestion de la responsabilité et rentabilité cohabitent ainsi au service du conseil, pour le parfait bonheur de l'expert-comptable et de son client, dans le respect du périmètre d'intervention du professionnel.

# Comment organiser son cabinet pour les missions de conseil ? L'expert-comptable "chef d'orchestre"

Dans une optique d'efficience, le passage d'une offre de mission traditionnelle à une offre de mission orientée conseil implique de faire évoluer l'organisation du cabinet. L'expert-comptable doit être proactif et opérer les évolutions de son cabinet à plusieurs niveaux : positionnement sur ses marchés, identification des moyens pour faire du conseil, mise en place de l'organisation adaptée, collecte et qualification des besoins clients, processus de réalisation de la mission et de restitution au client... Découvrez comment devenir le chef d'orchestre de la transformation de votre cabinet, au travers d'expériences de confrères ayant réussi cette mutation.



# Faire savoir : d'une communication de type "libérale" à une commercialisation de type entreprise

# Comment marketer ses missions de conseil ? L'expert-comptable "marketeur"

Longtemps absent de l'horizon des cabinets, le marketing devient désormais un composant incontournable dès lors qu'il s'agit de replacer le conseil au cœur des stratégies de différenciation du cabinet. La réflexion sur ces missions créatrices d'une valeur ajoutée plus forte doit s'inscrire dans un processus global visant à anticiper les mutations de l'environnement et à penser un développement propre à chaque cabinet. La démarche marketing concerne ainsi toutes les typologies de cabinets. Elle ne demande pas de moyens considérables car c'est avant tout un état d'esprit et une posture. Cette conférence propose une démarche pour structurer le plan marketing des missions de conseil.

# Comment facturer les missions de conseil ? L'expert-comptable "rentable"

Les missions de conseil amènent les cabinets à reconsidérer leur modèle économique et à améliorer la rentabilité de leur activité. Face aux missions traditionnelles bousculées par des acteurs « low-cost », ces missions doivent permettre de sortir des logiques « facturation au temps passé » pour aller vers d'autres modèles de tarification : « Premium », offres packagées, yield management, co-construction avec le client dans une logique « gratuit amenant au payant ». Cette transformation passe aussi par une prise de conscience, par l'expert-comptable, de la valeur marchande des conseils qu'il apporte. Bref, une vraie révolution dans le pricing de la profession.

# Comment communiquer sur ses missions de conseil? L'expert-comptable "communicant"

L'offre de mission de conseil du cabinet est conçue et marketée; à présent, il s'agit de la faire connaître des clients et des prospects. Réussir cet exercice demande une démarche structurée. Elle nécessite de formaliser un véritable plan de communication. Comment poser par écrit vos objectifs de communication et choisir les moyens cohérents pour atteindre la cible? Quel doit être le discours (écrit et oral) du cabinet pour susciter l'intérêt du client? Comment rendre perceptible la valeur

ajoutée de l'offre ? Quels outils utiliser pour quel budget de communication ? Outre les opportunités nouvelles qu'offre le digital, il convient de ne pas ignorer la communication interne. En effet l'information et la formation des collaborateurs est un élément clé de leur implication dans la démarche commerciale.

#### Comment présenter et défendre une mission de conseil ? L'expert-comptable "commercial"

L'offre de conseil est marketée, la communication est lancée, il ne reste plus qu'à vendre!

Avoir un bon relationnel n'est plus suffisant pour transformer l'intérêt du client en acte d'achat. Si la connaissance du client et la personnalisation de la relation restent un enjeu essentiel, la maitrise des techniques de vente devient une compétence noble et déterminante.

Comment s'appuyer sur les leads qualifiés recrutés dans les actions de communication pour vendre ? Quels canaux privilégier ? Comment analyser le besoin du client ? Comment répondre à ses objections ? Autant de questions qui seront traitées lors de cette conférence.



#### Le 72<sup>e</sup> Congrès ouvrira ses portes le mercredi 27 septembre dès 10h!

Afin de mieux accueillir les congressistes et de leur permettre de profiter des ressources de l'exposition sans être obligés d'arbitrer entre « temps de conférence » et « temps de rencontre », le congrès ouvrira ses portes le mercredi 27 septembre à 10 h. L'occasion pour tous de bénéficier de deux heures "bonus" pour découvrir une exposition riche de 180 marques dont une trentaine participe pour la première fois au congrès, et ainsi échanger en toute tranquillité.



# Faire: des missions traditionnelles aux missions de conseil en pratique

#### De la mission paie à la mission RH! Ne subissez plus le social!

Face à des clients de plus en plus demandeurs de conseil en matière sociale, trop de réponses non valorisées leur sont apportées de manière informelle, source d'insécurité et de manque à gagner. La profession dispose donc du marché et des compétences, mais que lui manque-t-il pour basculer vers les missions sociales et RH? Basée sur les fondations et le savoir-faire du cabinet, cette conférence présente des outils de développement des missions adaptées aux besoins des clients. Développer les compétences pour toujours proposer le meilleur aux clients est aussi un atout.

## Faire ou faire faire? Telle est la guestion

Les missions de conseil, oui ! Mais selon quelles modalités ? Car finalement on peut faire des missions de conseil sans tout faire et on peut même les faire faire mais sans faire n'importe quoi !

Il faut veiller à être pragmatique et compléter les compétences et les ressources du cabinet. Sous-traitance, co-traitance, interprofessionnalité opérationnelle, pluridisciplinarité organisée... autant de solutions permettant d'améliorer la chaîne de valeur du conseil, sans tomber dans l'exercice illégal ou sa couverture!

#### De la tenue à la gestion déléguée!

La gestion déléguée élargit le champ d'intervention traditionnel et substitue aux missions de tenue de comptabilité, une mission plus large, plus complète en y intégrant de nouveaux services (facturation, gestion de trésorerie, recouvrement, formalisation des procédures...). Pour améliorer la performance de l'entreprise, le cabinet peut gérer l'externalisation partielle ou totale de la gestion comptable, fiscale, sociale, administrative et financière... Pour répondre aux attentes des clients, la gestion déléguée s'établit sur mesure et se décline à l'infini jusqu'au full service.

#### De la révision au cost consulting!

L'établissement des comptes annuels n'est pas une fin en soi ! Dans le prolongement de cette mission, l'expert-comptable peut développer des missions rémunératrices telles que le cost consulting. Ce concept n'est pas la chasse gardée des grandes structures : la réduction des charges inopportunes et l'optimisation des centres de coûts (social, achats et frais généraux...) s'adressent à tous ; il peut même conduire à la recherche de subventions et crédits d'impôts. Parce que les clients sous-estiment souvent le potentiel d'économies réalisables pour accroître leur rentabilité, le cost consulting est utile et source de fidélisation! Il est facile à réaliser parce qu'il s'appuie sur les données comptables et permet d'interagir en générant du cash et du résultat.

#### Devenez le coach de votre client!

Chaque dirigeant doit définir une vision stratégique pour le développement de son entreprise! Au cœur de cette réflexion, l'expert-comptable se doit d'accompagner son client.

Comment ? Après avoir cerné les projets de l'entreprise en lien et les objectifs à atteindre, il l'amène à prendre ses décisions. Il écoute, questionne à 360° chaque problématique pour pousser la réflexion du dirigeant, reformule et préconise les meilleures options.

Une fois la maïeutique maîtrisée, cette démarche peut en effet s'appliquer à divers domaines et à toutes les phases de la vie de l'entreprise.





# Participez à la rencontre annuelle

des cabinets d'expertise comptable partenaires EBP



#### 6 dates dans toute la France:

■ Le 14 juin à Angers

Le 22 juin à Nancy

■ Le 28 juin à Avignon

Le 29 juin à Lyon

■ Le 03 juillet à Paris

■ Le 05 juillet à Toulouse

Inscrivez-vous: Tél: 01 34 94 80 55 - Email: experts.fr@ebp.com







# Près de 200 partenaires vous attendent à Lille!

Cette année, venez à la rencontre des partenaires à Lille et profitez-en pour découvrir les ateliers solution, le kiosque actualité, les 30 minutes pour convaincre et l'espace start-zone créé en 2016.

#### Les ateliers solution

Cette année encore, ces conférences de 60 minutes, en lien avec la thématique du congrès, seront animées par des représentants de sociétés prestigieuses.

Dans ce sens, le groupe Banque Populaire abordera le thème « Comment contrer efficacement la fraude aux virements? ». Cyrus conseil vous éclairera sur le sujet de la « Transmission d'entreprise : quelles bonnes pratiques pour valoriser vos missions de conseil? ». La thématique de la « transformation digitale du cabinet : les clés pour réussir » sera traitée par EBP Informatique, alors qu'Espace information vous présentera « Perception de valeur et facturation du conseil : trois business models pour vos cabinets ». « Conseillez et mettez à disposition de vos clients des outils pour faciliter leur passage à la facture électronique » sera le sujet de la conférence proposée par Everial, tandis que Gan assurances nous expliquera I'« Audit en protection sociale : une mission indispensable pour sécuriser vos clients et vos cabinets ». Primonial traitera de « L'interprofessionnalité au service de nos métiers de conseils ». Notre partenaire RCA abordera le thème de « La maîtrise des flux au cœur des enjeux du cabinet » et enfin, Sage nous expliquera le profilage avec « Profiler ses clients pour des missions de conseil : les experts en action!».

#### Les kiosques actualités

Les kiosques actualités auront un espace unique dédié dans l'exposition, pour vous permettre de faire le point, lors de microconférences de 30 minutes, sur des sujets d'actualité, animés par des partenaires sélectionnés. Un échange plus personnalisé sera proposé par chaque partenaire, à l'issue de sa microconférence, dans l'espace « Lounge » du kiosque.

Ainsi, AG2R La mondiale traitera de la thématique « Mission : l'optimisation de la rémunération du dirigeant », tandis qu'Agiris EIC présentera « Un logiciel complet pour optimiser les revenus de vos clients, dirigeants d'entreprise ». ASD Groupe fera toute la lumière sur la TVA avec le sujet « TVA : accompagnez vos clients dans leurs opérations internationales » et Emasphère exposera son nouvel outil de pilotage à travers l'« Intégration cloud des systèmes de pilotage d'entreprise ». Exact abordera le sujet du numérique afin de « Conquérir de nouveaux clients à l'aide du numérique ». Generali présentera son nouveau produit « WEPME : outil de management des risques pour développer vos missions de conseil » et Les Echos legal animera un kiosque « Optimisez la gestion juridique de votre cabinet ». Enfin LOOP abordera le thème « De "comptable" à "conseil" : mieux répondre aux nouvelles exigences des clients ».

#### Les 30 minutes pour convaincre

Venez découvrir des produits et solutions de nos partenaires au cours d'une présentation dynamique, accompagnée d'un animateur qui privilégiera les échanges. Seront présents cette année :

- ► ATOMETRICS : « Comment l'expertcomptable peut devenir le médecin généraliste des TPE-PME ? »
- ► FED FINANCE : « Détecter et développer le potentiel commercial de vos collaborateurs »
- ▶ GROUPE UP : « Des outils de motivation qui apportent de la valeur ajoutée à vos clients »
- ► LENDIX : « Les plateformes de prêt aux PME : une solution de financement pour vos clients ? »
- MYUNISOFT : « Révolution numérique : comment l'expert-comptable peut être le grand gagnant ? »



NOTA PME : « Exploiter le trésor du Big Data du cabinet »

- ► ODYSSEE RH : « Devenez le conseil recrutement de vos clients »
- ➤ OPTIMM'UP : « Réforme 2017 de la valeur locative : leviers d'optimisation »
- ▶ QUEOVAL : « La CRM pour les expertscomptables ».

#### L'espace start zone

Passage incontournable au centre de l'exposition, retrouvez sur la start zone des exposants sélectionnés et identifiés comme de jeunes partenaires innovants, et participant pour la première fois au congrès de l'Ordre des experts-comptables. A ce jour, huit sociétés ont été sélectionnées :

- BOLDEN
- ECOLLABORATRICE.COM
- ► FIDUCIE CONSULTANTS
- ► FINALGO
- ► INNOVATECH
- ▶ LABOXY
- ► MON PORTAIL RH
- ► IBAN FIRST





#### LE SERVICE DE CONSULTATION TÉLÉPHONIQUE DU CONSEIL SUPÉRIEUR

Vous répondez aux questions de vos clients, Infodoc-experts répond aux vôtres



Une question sur un nouveau texte ? Un doute sur une interprétation ? Un besoin d'échanger sur une problématique complexe ?

#### **DÉCOUVREZ DEUX SERVICES COMPLÉMENTAIRES**

**un service de consultation téléphonique** fiable et réactif

**un site internet riche** en actualités et en outils pratiques

# Rencontres avec les interlocuteurs naturels de la profession

L'action de l'institution auprès des pouvoirs publics fait partie des axes majeurs de cette mandature. Dorénavant, Sic rendra compte, régulièrement, des actions publiques du Conseil supérieur.

es deux premiers mois de cette mandature ont été l'occasion pour ■ Charles–René Tandé, président de l'Ordre des experts-comptables, de rencontrer plusieurs interlocuteurs naturels de la profession. Objectifs: évoquer les sujets actuels de préoccupations de la profession auprès des interlocuteurs concernés (DSN, examen périodique de sincérité par les OGA, prélèvement à la source, paquet services européen) mais aussi aborder les projets portés par la mandature tels que le développement du conseil et la réforme territoriale de l'Ordre. Ces rendez-vous ont également été l'occasion d'initier, ou de réactiver, des travaux communs avec certaines organisations de notre environnement national ou international. Il est à noter que la transition politique a toutefois limité le nombre de rendez-vous dans les ministères et à l'Assemblée nationale.

#### Extrait des rendez-vous du président

#### 18 avril

Jean Bouquot, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes

Leonard Ambassa, président de l'Ordre National des Experts-Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA)

#### 19 avril

Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)

#### 19 avril

Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget

#### 25 avri

Pierre Gattaz, président du Mouvement des entreprises de France (Medef)

#### 26 avril

Bruno Parent, directeur général des Finances publiques (Bercy)

#### 27 avril

Elisabeth Humbert-Bottin, directrice générale du GIP Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS)

Didier Kling, président de la CCI de Paris Ile-de-France

François Logerot, président de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP)

#### 3 mai

Michel Prada, président du Conseil de NOrmalisation des Comptes Publics (CNOCP)

#### 4 mai

Bernard Stalter, président de l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (APCMA)

Christine Gueguen, présidente du Haut Conseil au commissariat aux comptes (H3C)

Claude Cochonneau, président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

#### 13 mai

Assises de la Chambre Nationale des Commissaires Aux Comptes d'Algérie (CNCC Algérie)

#### 18-19 mai

Conseil d'Administration de le Fédération internationale des expertscomptables et des commissaires aux comptes francophones (FIDEF)

Didier Coiffard, président du Conseil Supérieur du Notariat (CSN)

Jean Bouquot, président de la CNCC

Fabrice Pesin, médiateur du crédit aux entreprises

#### 24 mai

Pascal Faure, directeur général de la Direction générale des entreprises (Bercy)

Gérard Rameix, président de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Jean Pouradier Duteil, président du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce (CNGTC)

#### 31 mai

Pascal Eydoux, président du Conseil National des Barreaux (CNB)

Stéphane Seiller, directeur du Régime Social des Indépendants (RSI)

# Sociétés d'expertise comptable : de nouveaux exemples de statuts

Afin de prendre en compte les modifications des textes de droit commun et spécifiques à la profession, le Conseil supérieur a actualisé les exemples de statuts de sociétés d'exercice d'expertise comptable en septembre 2016.

Les principaux points de vigilance à observer sont développés ci-dessous.

titre liminaire, il est rappelé que ces exemples de statuts ne constituent ni des modèles, ni un ensemble de suggestions. Il appartient à chaque professionnel de vérifier, avant de les utiliser comme exemples, que ceux-ci soient parfaitement adaptés à ses besoins, que les mentions inutiles soient supprimées, et que les "blancs" soient remplis. La mise à jour des textes cités, pouvant avoir été modifiés entre la rédaction et l'utilisation des statuts, doit également être vérifiée. Une information sur les modifications éventuelles à effectuer en fonction de l'évolution législative figure sur le site du Conseil supérieur.

Les statuts de sociétés d'expertise comptable mis à jour sont les statuts de :

- ► SARL:
- ► SARLU;
- ► SA à directoire ;
- ► SA à conseil d'administration ;
- ► SAS ;
- ► SASU.

Les dispositions communes à ces différentes formes juridiques sont rappelées ci-après.

#### Les textes spécifiques de la profession

Les lois n°2010-853 du 23 juillet 2010 et n°2011-331 du 28 mars 2011 ont profondément modifié les dispositions de l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 relatives aux sociétés d'expertise comptable. De même, l'ordonnance n°2014-443 du 30 avril 2014 et la loi n°2015-990 du 6 août 2015 ont apporté des modifications substantielles à certaines dispositions de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Ainsi, depuis le 3 mai 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance du 30 avril 2014, les personnes physiques ressortissantes de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'autres Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen, ainsi que les personnes morales constituées en conformité avec la législation de l'un de ces Etats et ayant leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur principal établissement dans l'un de ces Etats, qui y exercent légalement la profession d'expertise comptable, sont admises à constituer des sociétés d'expertise comptable et des sociétés de participations d'expertise comptable par le biais de sociétés dotées de la personnalité morale, à l'exception des formes juridiques conférant à leurs associés la qualité de commerçant : les sociétés en commandite et les sociétés en nom collectif (article 7-I de l'ordonnance de 1945).

#### **Objet social**

La société doit avoir pour objet social l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables. Elle peut, dans le respect des dispositions des articles 2 et 22 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut détenir des participations dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables (arrêté du 3 mai 2012).



L'inscription des sociétés d'expertise comptable au Tableau de l'Ordre des experts-comptables nécessite de suivre la procédure suivante : les statuts sont soumis au Conseil régional compétent qui doit donner son autorisation avant que la société ne demande son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

#### Droits de vote

Les personnes mentionnées au I de l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 détiennent, directement ou indirectement par une société inscrite à l'ordre, plus des deux tiers des droits de vote. Aucune personne ou groupement d'intérêts, extérieur aux personnes mentionnées, ne peut détenir une partie des droits de vote de nature à mettre en péril l'exercice de la profession, l'indépendance des experts-comptables ou le respect par ces derniers des règles inhérentes à leur statut et à leur déontologie.

Pour mémoire, il n'est plus exigé depuis 2014 de détention de capital minimal par un expertcomptable.

#### Représentants légaux

Les représentants légaux sont des personnes physiques mentionnées au I, membres de la société (4° du I de l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945). Lors de sa session du 14 décembre 2011, le Conseil supérieur de l'Ordre a adopté l'interprétation suivante de cette disposition.

L'expression « membre de la société » doit être entendue au sens d'une détention directe ou indirecte par des expertscomptables. Ainsi, ces derniers doivent détenir des parts (ou actions) de la société qu'ils représentent (détention directe), ou des parts (ou actions) d'une société qui détient elle-même des parts (ou actions) dans la société qu'ils représentent (détention indirecte). Il résulte de cette interprétation que le président et les directeurs généraux doivent respecter les conditions posées au premier alinéa du I de l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945. Cette exigence est également applicable:

- ▶ dans une SAS, aux directeurs généraux et directeurs généraux délégués, qu'ils soient régulièrement ou irrégulièrement désignés, que leur nomination ait fait l'objet d'une publicité au Registre du commerce et des sociétés ou non, et indépendamment des fonctions qui leur sont confiées ;
- ▶ dans les SA à directoire, au président du directoire, et au directeur général unique qui exerce les fonctions dévolues au directoire ;
- ► dans les SA à conseil d'administration, au président du conseil d'administration et au directeur général.

#### **Dénomination sociale**

La société est inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables sous sa dénomination sociale.

Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers devront faire précéder ou suivre la dénomination sociale de la forme de la société, de l'énonciation du montant du capital social, de la mention « société d'expertise comptable » et de l'indication du Tableau de la circonscription de l'Ordre des experts-comptables dans laquelle la société est inscrite

La société jouit de la personnalité morale à dater de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Elle communique annuellement au Conseil régional de l'ordre dont elle relève la liste des associés/actionnaires ainsi que toute modification apportée à cette liste.

#### Statuts d'exercice mixte

Un exemple de statuts de sociétés par actions simplifiées mixtes d'expertise comptable et de commissariat aux comptes a été rédigé en collaboration avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et diffusé aux professionnels en mai 2017. De nouveaux exemples de statuts de sociétés mixtes sont en cours de mise à jour.

# Une belle progression des TPE-PME de l'hébergement restauration

L'Ordre des experts-comptables, au travers de son baromètre « Image PME », constate, pour le 9<sup>e</sup> mois consécutif, une hausse de l'activité des TPE-PME.

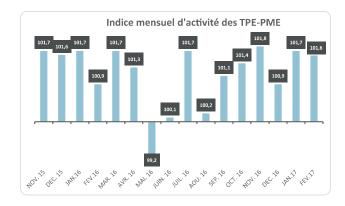
e chiffre d'affaires journalier moyen des TPE-PME a progressé de 1,6 % au cours du mois de février 2017, par rapport à février 2016. Les TPE-PME françaises ont ainsi confirmé leurs bonnes performances du premier mois de l'année. Au niveau territorial, la croissance a concerné l'ensemble des régions françaises avec, pour le deuxième mois consécutif, une mention particulière pour la Corse qui a connu la plus forte hausse sur la période (+4,8%). La région Pays de la Loire (+3,1%) continue de tirer son épingle du jeu en affichant, comme depuis plusieurs mois, un des plus forts taux de croissance. La nouveauté est venue de la région Auvergne Rhône-Alpes (+3%) qui connaît un rebond de croissance après une fin d'année 2016 relativement morose, qui peut notamment s'expliquer par un effet calendaire lié au mouvement des vacances scolaires, entièrement situées au mois de février en 2017. En revanche, après deux mois encourageants l'Ile-de-France se classe en dernière position avec la plus faible croissance sur le plan national (+0,6%), l'effet calendaire des vacances jouant là aussi, mais en sens inverse.

Contrairement aux résultats de janvier, la hausse d'activité a bénéficié à l'ensemble des TPE-PME, même si celle-ci reste une fonction croissante de la taille : de +0,3% pour les entreprises réalisant entre 20 K euros et 249 K

euros de chiffre d'affaires à l'année, à +2% pour celles réalisant plus d'un million d'euros à l'année. La progression de l'activité bénéficie à quatre des cinq secteurs d'activité suivis par l'Ordre des experts-comptables, au premier rang desquels l'hébergement restauration (+3%), qui avait nettement marqué le pas lors du premier mois de l'année.

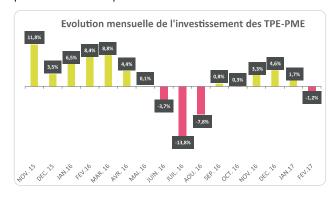
Les secteurs du commerce, de l'industrie manufacturière et de la construction se sont également affichés en croissance en février, avec des progressions du chiffre d'affaires journalier moyen de leurs TPE-PME comprises entre +1,1% et +1,6%. Le secteur des transports et de l'entreposage, après une croissance record le mois précédent, a connu une contraction en février 2017 (-1,55% par rapport à février 2016).

En termes d'investissement en revanche, les bons résultats enregistrés sur les cinq derniers mois n'ont pas été réitérés au mois de février. Les dépenses d'investissement des TPE-PME françaises ont ainsi reculé de 1,2% par rapport à février 2016. Cette diminution concerne trois des cinq secteurs d'activité suivis par l'Ordre : l'hébergement restauration, la construction et le commerce ; l'industrie manufacturière surtout les transports et l'entreposage affichant des hausses sur cette période.



En termes de taille, les entreprises réalisant moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires à l'année ont réduit, voire largement réduit pour les plus petites d'entre elles, leur effort en matière d'investissement, pendant que les plus grandes voyaient leurs dépenses d'investissement croître de plus de 4% par rapport à la même période de l'année précédente.

Source : Image PME, base Statexpert. Evolution en glissement annuel sur la base d'un périmètre constant d'environ 250 000 entreprises. Note de lecture : le chiffre d'affaires des TPE-PME françaises a progressé de 1,6 % en février 2017 par rapport à février 2016.



Source : Image PME, base Statexpert. Evolution en glissement annuel sur la base d'un périmètre constant.

Pour en savoir



# Les marchés de la profession comptable

Le Conseil supérieur réédite son étude biennale sur les marchés de la profession comptable et présente ici sa méthodologie, les thématiques qui y sont analysées et un premier indicateur. Retrouvez chaque mois les résultats d'un chapitre de l'étude.

#### La méthodologie d'enquête

L'étude biennale sur les marchés de la profession comptable est réalisée à partir d'une enquête téléphonique (méthode Computer Assisted Telephone Interviewing) menée par TNS SOFRES – Stratégies d'opinion, auprès d'un panel d'entreprises et d'associations clientes ou non clientes de la profession comptable. En 2016, 660 entreprises de 0 à 249 salariés et 260 associations de 1 à 249 salariés ont été interrogées sur une vingtaine de thématiques. Les résultats obtenus ont été redressés en fonction de la taille et du secteur d'activité afin d'être représentatifs de l'ensemble des entreprises et associations françaises.

Afin de permettre un suivi longitudinal et de dégager des résultats et tendances structurels, les quatre dernières enquêtes sont affichées pour la plupart des indicateurs: 2010, 2012, 2014 et 2016. L'interprétation des résultats des différentes vaques d'enquête est basée, non pas sur l'évolution des indicateurs entre deux années d'enquête, mais sur un taux ou une tendance qui se dégage sur ces quatre années d'enquête. Autrement dit, l'intérêt se situe moins dans l'analyse d'une évolution d'un résultat entre deux années d'enquête que dans le fait de dégager un résultat moyen ou une tendance structurelle au travers de quatre vaques d'enquête échelonnées sur six années. Les résultats sont également déclinés par type de structure (entreprise ou association) et par taille.

#### Les thématiques de l'étude

Les entreprises et associations ont été interrogées sur une vingtaine de thèmes, regroupés au sein de trois grandes parties : le recours à l'expert-comptable ; la relation entre le client et son cabinet ; les attentes des clients et non-clients vis-à-vis de la profession.

La première partie permet de visualiser le taux de recours des entreprises et associations à un expert-comptable et pour quelle(s) mission(s) - fiscal, social, autres -, mais également de se comparer à d'autres prestataires de services tels que les avocats. les notaires ou les entreprises elles-mêmes, lorsqu'elles internalisent les prestations. Elle dévoile en outre les honoraires moyens et médians payés par les clients.

La deuxième partie revient sur la relation entre le client et son cabinet au travers de leur satisfaction. l'historique de la relation, la fréquence des contacts, l'image des cabinets vus par leurs clients ou encore les facteurs de choix du cabinet.

La troisième partie traite des attentes des clients et non-clients vis-à-vis des cabinets. Sur quelles missions les clients et potentiels clients ont des besoins (auxquels

#### L'indicateur du mois : le taux de recours aux experts-comptables

En moyenne sur les six dernières années, sept entreprises et associations sur dix ont recours à un expert-comptable ou une association de gestion et de comptabilité (AGC). Les professionnels du chiffre demeurent, de loin, les principaux partenaires des entreprises et des associations, loin devant les avocats, les notaires... A l'heure où le métier d'expert-comptable est amené à évoluer en profondeur (avec notamment le développement de nouvelles missions dans le sillage de l'automatisation inéluctable de la mission comptable traditionnelle), ce taux de présence exceptionnel dans les entreprises et associations françaises est un avantage concurrentiel déterminant pour la profession.

les experts-comptables pourraient répondre), pour quelles raisons une entreprise noncliente pourrait le devenir, pour quelles missions et raisons les entreprises et associations font appel à un autre prestataire que l'expert-comptable... sont autant d'indicateurs analysés dans cette partie. L'étude conclut sur deux véritables indices de confiance du client : la question de la poursuite de la relation avec son cabinet et son intention de le recommander.



Pour en savoir 🕀



En attendant la parution, retrouvez les résultats de la précédente enquête (2014) sur www. bibliordre fr

# Le Centre de ressources marketing: pour structurer une démarche marketing simple et efficace



En mars 2016, le Conseil supérieur a lancé sa plateforme marketing regroupant un cours en ligne inspiré de l'esprit des MOOC et des outils développés par l'Ordre, et ce afin d'aider les cabinets à mettre en place une démarche marketing simple et efficace. En effet, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, le faire-savoir et le savoir-vendre deviennent des enjeux clés pour les cabinets.

#### Un cours en ligne pour s'initier concrètement au marketing

Le Centre de ressources marketing, site internet réservé à la profession (connexion Comptexpert accessible aux experts-comptables ou à leurs collaborateurs via la délégation de droits), propose cinq modules de cours en ligne que l'on peut suivre à la carte et à son rythme :

- ▶ les fondamentaux du marketing ;
- ▶ l'offre de missions ;
- ▶ la communication opérationnelle ;
- ▶ les techniques de vente ;
- ▶ un cas pratique : mise en place des différentes étapes d'une démarche marketing au sein d'un cabinet.

Simple et ludique, le suivi d'un module peut être réalisé en une heure et demie environ. Chaque module se décompose en trois chapitres comprenant une vidéo, des articles, et parfois des outils supplémentaires (diagnostics...). Les internautes peuvent également vérifier leurs connaissances en s'essayant au quiz relatif à chaque chapitre ou en savoir plus grâce aux FAQ. Ces contenus permettent à l'expertcomptable et à ses collaborateurs de disposer de clés pour identifier et faire remonter les besoins des clients, développer et mettre en valeur l'offre du cabinet et mettre en œuvre des techniques de vente. Après avoir suivi les cinq modules, l'internaute dispose d'une vision claire et pragmatique de ce qu'il

doit mettre en place pour répondre aux attentes de ses clients et promouvoir ses missions pour satisfaire et développer sa clientèle.

#### Des outils pratiques pour les cabinets

Outre le cours en ligne, le Centre de ressources marketing met à disposition des cabinets des outils

- ouvrages publiés par l'Ordre : quide du marketing, Communication mode d'emploi, Com' digitale et e-réputation...;
- ▶ fiches marketing sur plus de 35 missions (social, fiscal, comptabilité, gestion, secteurs, création/ transmission d'entreprise, financement, RSE...). Ces fiches sont disponibles en deux versions : une version pour le cabinet structurée en six étapes, de la production à la vente de la mission, et une version pour les clients et prospects afin de leur présenter la mission et la valeur ajoutée de leur expertcomptable. Un format électronique personnalisable des fiches marketing client sur lequel le cabinet peut apposer son logo est aussi proposé;
- ▶ intégralité des échanges des « rendez-vous du marketing », tchats lors desquels les expertscomptables peuvent poser leurs questions à un spécialiste du marketing des cabinets;
- ▶ liste des formations du CFPC en lien avec le marketing et la vente, proposées par les instituts régionaux de formation.

#### Pour en savoir



- ► Centre de Ressources Marketing:
- http://marketing. experts-comptables.com
- Les fiches marketing:
- http://marketing. experts-comptables.com
- ► Les formations marketing et commerciales du CFPC:
- http://marketing. experts-comptables.com
- Donnez votre avis ou partagez les informations marketing utiles sur le #CSOEC\_Marketing



# ACCOMPAGNEZ VOS CLIENTS DANS LE PILOTAGE DE LEUR ENTREPRISE



# PLACEZ LE CONSEIL AU CŒUR DE VOS MISSIONS

**AVEC DES TABLEAUX DE BORD INTERACTIFS** 



- Réalisez en quelques clics des tableaux de bord personnalisés, modernes et dynamiques.
- Exploitez nos modèles métiers conçus par des experts-comptables.
- Utilisez Waibi comme support de restitution interactif pour conseiller et accompagner vos clients.
- Votre client se connecte à tout moment au site du cabinet et accède à ses indicateurs de gestion actualisés.
- Il passe d'un widget à l'autre, fait varier les périodes d'un simple clic : les graphes et les tableaux s'adaptent instantanément.



APPELEZ-NOUS POUR UNE DÉMONSTRATION

0 809 100 540
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



WWW.WAIBI.FR

CONCEPTION / AGENCE BERLIC

#### SECTEUR PUBLIC

# Comptes de campagne : le Club secteur public vous accompagne

Le 31 mars dernier, le Club secteur public a organisé un petit-déjeuner, animé par Jean-Yves Queneudec, expert-comptable et commissaire aux comptes, sur le thème « La mission légale de mise en état d'examen des comptes de campagne ». Détails.

'expert-comptable, pour mener à bien cette mission, se doit d'effectuer toutes les diligences relatives à la mission de mise en état d'examen du compte de campagne et doit s'assurer de la présence des pièces justificatives requises. Il convient de faire attention à certains éléments lors de la mise en état d'examen du compte de campagne car cette mission demande une très grande attention acquise par l'expérience et la formation.

#### L'ordre vous accompagne...

Le Conseil supérieur de l'ordre met à la disposition des expertscomptables qui réalisent la mission de mise en état d'examen des comptes de campagne, des outils pratiques, des documents de travail, deux exemples de lettres de mission (mission légale et missions connexes), une foire aux questions, des vidéos de présentation de la mission, un service de questionsréponses sur la plateforme Conseil Sup' Services comptes de campagne ainsi qu'un guide pratique sur la mission dans le cadre des comptes de campagne, mis à jour en septembre 2016.

Ces outils sont disponibles sur le site de la Boutique.

www.boutiqueexperts-comptables.com





www.boutiqueexperts-comptables.com

#### Nouveauté! « Outil pratique - comptes de campagne »

Cet outil, dont l'utilisation est facultative et à destination des experts-comptables, est laissé à la libre appréciation de chacun. Il tente d'apporter une démarche structurée et de guider le travail de mise en état d'examen du compte de campagne.

Il est composé d'onglets annotés, dont l'ordre est à conserver, reprenant l'ensemble des postes comptables du formulaire du compte de campagne ainsi que les différentes annexes et documents demandés par la CNCCFP. Le travail est ainsi guidé des documents comptables aux pièces justificatives.

Il a été élaboré par le groupe de travail comptes de campagne et partis politiques du Comité secteur public du Conseil supérieur.



Pour en savoir 🕕



Compte de campagne 2017 pour les législatives

www.conseil-sup-services. com

et

www.cnccfp.fr

# Pourquoi adhérer au Club secteur public?



réé sous forme d'association, le Club secteur public a pour objectif de renforcer la présence des experts-comptables auprès de ce secteur particulier en développant une culture sur ce thème au sein de la profession comptable libérale. Le Club secteur public propose aux expertscomptables les moyens de créer, de développer et de perfectionner une véritable activité de conseil en secteur public par une série d'actions d'information et de formation de haut niveau. Les expertscomptables pouvant intervenir pour les collectivités publiques, il apparaît nécessaire d'en comprendre les clés d'accès et notamment les enjeux, les modalités techniques et leur évolution.

Par conséquent, le fait d'adhérer au club permet de bénéficier de nombreux avantages tels que:

la gratuité des petits-déjeuners du club (un nouveau format créé en 2015 a été proposé aux professionnels autour de sujets-clés animés par des experts. Il s'agit

d'une présentation thématique autour d'un petit-déjeuner);

- la gratuité de la journée du club ; des journées de formation gratuites (matinées d'informations sur les comptes de campagne à l'occasion des différentes élections, sur la commande publique et sur les relations collectivités/associations, les problématiques des marchés publics, etc.);
- la newsletter mensuelle envoyée par mail aux membres du Club secteur public;
- des invitations à des manifestations liées au secteur public.

#### Pour en savoir 🛨



Pour une adhésion rapide, vous pouvez adhérer en ligne sur le site de la Boutique de l'Ordre des experts-comptables. Et pour plus de renseignements, n'hésitez pas à faire un tour sur le site de l'Ordre.

www.boutique-expertscomptables.com

#### **FORMATION** NOUVELLE GÉNÉRATION

**Groupe Revue Fiduciaire** 



# COMMISSAIRES AUX COMPTES

LA RÉPONSE MOBILE À VOTRE **OBLIGATION DE FORMATION** ET D'INFORMATION



18h/an de formation homologuée CAC/Audit

S'INFORMER | S'EXERCER | SE TESTER



### LA FORMATION DE L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES DU CABINET

ADAPTÉE À LEURS DOMAINES D'EXPERTISE



**TÉLÉCHARGEZ LES APPLIS GRATUITES** ESPACE DÉMO INCLUS!





INFOS & DÉMOS: 01 85 34 71 08 grcc@grouperf.com | rf-actua.com



**RDV au COEC stand C42** 

### EXERCICE PROFESSIONNEL

#### COMPTES DE CAMPAGNE

# Une élection présidentielle inédite : et après ?

Le 9 mai 2017, le Conseil supérieur a accueilli une réunion-débat sur le nouvel équilibre – voire le déséquilibre – politique issu de la présidentielle. Charles-René Tandé a ouvert les débats en rappelant le rôle joué par l'Ordre dans le cadre des comptes de campagne depuis les lois organiques de 1988.

### Une rencontre générée par une élection hors normes

Organisée par le Comité Carnot¹ et par l'Observatoire de la vie politique et parlementaire, cette rencontre a permis d'analyser les turbulences initiées par une élection hors norme et d'esquisser les conséquences possibles lors des prochaines législatives. Les débats ont été animés par Denys Pouillard, directeur de l'Observatoire, et Yannick Prost, président du Comité Carnot.

« Que se passe-t-il dans ce pays ? », s'est interrogé Stéphane Rozès lors de la première table ronde sur les résultats électoraux. Pour le politologue, preuve a été apportée que « c'est le peuple français qui fait la politique, c'est le bas qui fait le haut ».

« Le débat existentiel a mis de côté les partis de gouvernement », mais les ambiguïtés de la victoire d'Emmanuel Macron vont l'obliger « à monter en première ligne en menant seul la campagne des législatives ».

Patrick Roger, journaliste au Monde, a insisté aussi sur « l'enjeu central qu'a constitué la place de la France dans

le monde » et sur le paradoxe de la victoire : le pays le plus pessimiste a élu le candidat le plus optimiste sur les vertus des échanges internationaux. Restent des obstacles sur son chemin. Le nouveau Président doit conquérir une majorité à l'Assemblée nationale, mais le Sénat demeurera à droite, « ce qui interdit toute réforme institutionnelle durant le quinquennat ».

Sauf recours à un référendum, a souligné Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à Paris 1. Pour lui, « le paysage politique a été totalement éclaté » et « les législatives deviennent l'occasion pour Emmanuel Macron de se construire une majorité personnelle ». Mais les incertitudes sont si grandes que rien n'assure qu'il obtienne une majorité absolue de députés.

Cette perspective a dominé les analyses données lors de la seconde table ronde sur « la territorialisation du vote ». « Rien ne garantit que les électorats de la présidentielle se retrouveront de la même manière lors des législatives », a estimé Joël Gombin, professeur à Sciences-Po

Lucie Desblancs vice-présidente du Conseil supérieur et présidente du Comité secteur public





Paris et Aix. Spécialiste du Front national, il souligne l'importance du vote tactique lors de cette présidentielle. Il a noté la complexité de certains électorats, « composés euxmêmes d'agrégats d'électeurs ». Les votes Front national dans le Nord et le Grand Est ne recouvrent pas les motivations de ceux de PACA. Professeur à l'Université Paris-Est, Vincent Aubelle a déploré le manque d'intérêt pour les collectivités locales dans le rétablissement de la démocratie. « Tant qu'on ne reviendra pas au vivant des territoires, on ne résoudra pas nos passions tristes, a-t-il insisté. Ce qui commence par le respect d'une véritable égalité dans l'accès aux biens essentiels ».

« Il n'y a aucune instance de dialogue entre l'Etat et les collectivités locales », a déploré Rollon Mouchel-Blaisot, préfet, directeur général de l'AMF; d'où un regard attentif sur la proposition du nouveau président de la République de valoriser une conférence des collectivités, interface de dialogue direct avec l'exécutif. Il a souhaité par ailleurs plus de complémentarité entre les différents niveaux d'administration.

Analyste des territoires d'outremer, Frédéric Régent a enfin tenté d'expliquer le succès de Marine Le Pen auprès des ultra-marins ; il tiendrait aux craintes face à des immigrations mal maîtrisées. Et là où les partis nationalistes sont forts, l'abstention et le vote blanc jouent pour elle.

En conclusion de cette réunion, Dominique Rousseau et Rollon Mouchel-Blaisot ont relevé la complexité de gouvernance qu'engendrerait une absence de majorité parlementaire, contraignant

# Comptes de campagne : deux points importants

L'Ordre insiste sur l'impérieuse nécessité de la part du candidat de désigner son expert-comptable le plus en amont possible de l'élection et poursuit l'objectif à court terme d'obtenir l'autorisation de télétransmettre les comptes de campagne et leurs pièces dématérialisées liées.

le Président à l'utilisation – ou la menace – de moyens que certains de ses prédécesseurs avaient déjà initiés, telle la dissolution de l'Assemblée nationale.

## Une réception jusque tard dans la nuit

Ces débats se sont poursuivis, jusque très tard, avec près de 90 personnes encore présentes, qui ont entamé, par petits groupes, des échanges animés, passionnés... Chacun proposant de se revoir après le troisième tour que sont les législatives.

1. Le Comité Carnot est une association Loi 1901 indépendant de toute organisation politique. Elle a pour but de faire émerger une volonté de gouvernance moderne et responsable, conforter une espérance dans le dynamisme des territoires de de ses représentants, favoriser la participation de nos concitoyens à la vie publique et à l'engagement en faveur de l'intérêt général.

Le Comité Carnot est constitué de cadres supérieurs de l'administration publique, d'universitaires, de dirigeants des principales associations d'élus territoriaux, de dirigeants des secteurs privé et public, qui souhaitent mettre leurs compétences en commun et apporter des contributions utiles au dialogue social, au débat public, au partage des savoirs.



#### LE NOUVEAU PORTAIL EMPLOI

DES PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT



emploi.revuefiduciaire.com



Groupe Revue Fiduciaire



# L'avenir se prépare maintenant

Développez votre activité en toute confiance, nous sommes là pour vous aider!

Dans un monde en perpétuelle évolution, il est essentiel de rester compétitif et de devenir le Cabinet de demain. Pour y parvenir, vous devez exploiter les technologies pour accroître votre productivité et satisfaire une nouvelle génération de clients.

#### GAGNEZ LE PARI DE L'AVENIR GRÂCE AU CLOUD!

Au cours des trois prochaines années, 78% des petites entreprises migreront vers le cloud. Voici la marche à suivre pour les rejoindre.

PASSEZ AU CLOUD MODERNISEZ

VOTRE FACTURATION

DÉVELOPPEZ VOTRE RÉSEAU



# PASSEZ AU CLOUD

C'est la meilleure manière de collaborer avec vos clients



Travaillez où que vous soyez



Définissez clairement vos priorités



Vos données sont synchronisées

# **MODERNISEZ VOTRE FACTURATION**

Facturation au service rendu plutôt qu'au temps passé





Une fidélité accrue



Une efficacité récompensée

# DÉVELOPPEZ VOTRE RÉSEAU

La carte de visite ne suffit plus



Utilisez les réseaux sociaux pour partager votre expertise et entretenir vos contacts



Travaillez votre image et vos offres



Soyez présent sur Internet et autres canaux digitaux

# Votre transformation commence maintenant!

Pour booster la performance de votre cabinet, rendez-vous sur : www.QuickBooks.fr/cabinetdedemain ou au 0805 200 189 (appel gratuit)

PARTENARIAT-EC@EVENT-INTUIT.COM



### EXERCICE PROFESSIONNEL

#### JURIDIQUE

# Création des sociétés pluri-professionnelles d'exercice : publication des derniers textes

La loi n° 2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, dite loi Macron, complétée de l'ordonnance n°2016-394 du 31 mars 2016 portant modification de la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 (art. 31-3 et suivants), a créé les sociétés pluri-professionnelles d'exercice ayant pour objet l'exercice en commun des professions d'avocat, d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de commissaire-priseur judiciaire, d'huissier de justice, de notaire, d'administrateur judiciaire, de mandataire judiciaire, de conseil en propriété industrielle et d'expert-comptable.

e 7 mai 2017, des décrets ont été publiés au JO venant compléter le dispositif par des dispositions transverses (décret n° 2017-794 du 5 mai 2017 relatif à la constitution, au fonctionnement et au contrôle des sociétés pluri-professionnelles d'exercice de professions libérales juridiques, judiciaires et d'expertise comptable prévues au titre IV bis de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990) et une adaptation des règles de chacune des professions concernées (décret n° 2017-799 du 5 mai 2017 relatif à l'exercice de la profession d'expert-comptable par une société pluri-professionnelle d'exercice). Ces décrets sont entrés en vigueur au lendemain de leur publication, le 8 mai 2017.

Rappelons que les SPE doivent respecter des règles particulières en matière de détention du capital et des droits de vote, dérogatoires aux règles applicables aux sociétés d'exercice d'expertise comptable. Ainsi la totalité du capital et des droits de vote doit être détenue par les personnes suivantes :

- ▶ toute personne physique exerçant, au sein de la société ou en dehors, l'une des professions exercées au sein de la SPE ;
- ▶ toute personne morale dont la totalité du capital et des droits de vote est détenue directement ou indirectement par une ou des personnes mentionnées au tiret précédent ;
- ▶ toute personne physique ou morale, légalement établie dans un autre Etat membre de l'UE ou l'EEE, qui exerce effectivement, dans l'un de ces Etats, une activité soumise à un statut législatif ou réglementaire ou subordonnée à la possession d'une qualification nationale ou internationale reconnue, dont l'exercice relève en France de l'une des professions mentionnées et qui est exercée en commun au sein de la société;
- ▶ pour les personnes morales, la totalité du capital et des droits de

vote est détenue dans les conditions prévues aux deux tirets précédents.

La société pluri-professionnelle d'exercice doit comprendre, parmi ses associés, au moins un membre de chacune des professions qu'elle exerce. Un état de la composition du capital social doit être adressé à chaque ordre professionnel annuellement.

Les textes précisent que les statuts de la société doivent comporter des stipulations propres à garantir l'indépendance de l'exercice professionnel des associés et des salariés et le respect des dispositions réglementaires encadrant l'exercice de chacune des professions qui constituent son objet social, notamment celles relatives à la déontologie. Les décrets ne prévoient cependant pas de dispositions complémentaires sur ces points.

A noter enfin que la SPE peut



Le recueil
de la règlementation
de l'expertise
comptable à jour
de ce nouveau décret
que vous pouvez
télécharger sur
Bibliordre.
www.bibliordre.fr

exercer, à titre accessoire, toute activité commerciale dont la loi ou le décret n'interdit pas l'exercice à l'une au moins des professions qui constituent son objet social.

En pratique, la demande d'inscription devra être faite au Conseil régional de l'ordre des expertscomptables accompagnée pièces habituellement demandées pour les SEC ainsi que de pièces supplémentaires telles la liste des associés, précisant ceux qui entendent exercer leur profession au sein de la société, la copie des statuts et de toute convention relative aux rapports entre la société et les associés et de toute convention conclue entre les associés relative à la société ou une déclaration sur l'honneur de chaque associé déjà en exercice attestant de l'absence de conflit d'intérêts entre ses activités en cours et celles des autres associés déjà en exercice.

La SPE sera inscrite sur une liste nouvelle du Tableau de l'Ordre des experts-comptables, la 15e, créée à cet effet par le décret propre à la profession comptable.

Les ordres n'exercent leur contrôle que sur les conditions d'exercice relevant de la profession au titre de laquelle ils interviennent. Les demandes d'inscription peuvent être faites de façon concomitante aux différentes autorités de

contrôle. Les ordres doivent informer les autres autorités concernées par la SPE des demandes de nomination ou d'inscription de la société ou d'un de ses associés et des décisions qu'ils ont prises sur ces demandes.

Les représentants de la SPE doivent également déclarer aux ordres les nominations, cessions d'actions ou de parts sociales, augmentations du capital, fusions, scissions ou transformations de la société dans les 30 jours du changement.

Lorsque la société cesse d'exercer une profession, l'associé ou les associés exerçant cette profession se retirent de la société et doivent céder leurs actions ou parts sociales à la société, à leurs coassociés ou à un tiers dans un délai de six mois.

Le décret transverse prévoit des dispositions concernant le contrat passé entre la SPE et ses clients. Ainsi, il doit être établi par écrit et mentionner la nature des prestations pouvant être fournies au client. Il doit indiquer que le client est libre de s'adresser à une ou à plusieurs des professions exercées par la SPE. Le contrat mentionne l'identité du ou des professionnels auxquels le client confie ses intérêts. Il doit également préciser que le client doit donner son accord préalable à toute communication d'informations à d'autres professionnels de la société. Si tel est le cas, un accord par écrit doit être établi qui mentionne la nature exacte des informations communiquées et détermine la qualité ou l'identité du ou des professionnels auxquels le client entend limiter la communication de ces informations. A noter que le client peut dénoncer cet accord sans préavis et sans pénalité par tout moyen.

Le contrôle de l'activité des SPE par les ordres se fait selon les modalités habituelles propres aux sociétés d'exercice. Le décret transverse prévoit que les contrôles peuvent être conjoints entre deux ou plusieurs des autorités sans cependant que les modalités de ces contrôles conjoints soient détaillées. A noter que les documents établis à l'issue des contrôles doivent être adressés aux professionnels concernés ainsi qu'à la SPE. En cas de manquement constaté aux obligations d'une des professions exercées par la SPE, l'autorité de contrôle doit en informer les autres.

Enfin, les SPE doivent établir une comptabilité distincte pour chacune des professions exercées dans la société. Elles sont également tenues de souscrire une assurance couvrant toutes les activités exercées au sein de la société selon les conditions fixées par les règles encadrant chaque profession.

#### Pour en savoir



Pour accéder aux décrets : Décret n° 2017-794 du 5 mai 2017 relatif à la constitution, au fonctionnement et au contrôle des sociétés pluri-professionnelles d'exercice de professions libérales juridiques, judiciaires et d'expertise comptable prévues au titre IV bis de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990

www.legifrance. gouv.fr

Décret n° 2017-799 du 5 mai 2017 relatif à l'exercice de la profession d'expert-comptable par une société pluri-professionnelle d'exercice

www.legifrance. gouv.fr

### EXERCICE PROFESSIONNEL

#### INFODOC SOCIAL

# Et si juin était le bon moment pour mettre en place un intéressement ?

Toute entreprise qui satisfait aux obligations lui incombant en matière de représentation du personnel, et qui a un effectif d'au moins un salarié (hors mandataire social), peut instituer un intéressement. Sa mise en place, facultative, permet d'associer collectivement les salariés aux résultats ou aux performances de l'entreprise, et de fidéliser le personnel, tout en bénéficiant d'un régime social et fiscal de faveur.

our en bénéficier, l'accord doit être conclu avant le premier jour de la deuxième moitié de la période de calcul suivant la date de sa prise d'effet, soit avant le 30 juin en cas d'exercice comptable sur l'année civile. Un certain nombre de conditions doivent être respectées pour éviter tout risque de redressement social ou fiscal ultérieur.

#### **Bénéficiaires**

L'intéressement est nécessairement collectif. Aucune catégorie de salariés (cadre, technicien, agent de maîtrise, employé, ouvrier) ne peut en être exclue, quelle que soit la forme de leur contrat de travail. Seule une durée minimum d'ancienneté dans l'entreprise, au plus égale à trois mois, peut être exigée. Sous conditions, les dirigeants et leurs conjoints peuvent également en bénéficier si l'effectif de l'entreprise est compris entre un et 250 salariés et que l'accord le prévoit.

#### **Formalisme**

L'accord peut être négocié de différentes manières (par convention ou accord collectif de travail, ratifica-

tion à la majorité des 2/3 du personnel d'un projet d'accord proposé par le chef d'entreprise...). Une fois conclu, l'accord doit faire l'objet d'un dépôt auprès de l'administration dans les 15 jours de sa conclusion.

Le contenu de l'accord d'intéressement, d'une durée de trois ans, est très encadré par la réglementation. Il doit notamment prévoir les modalités de calcul de l'intéressement, les critères de répartition entre les salariés, les dates de versement, les modalités d'information de chaque bénéficiaire, etc.

Une attention particulière doit être apportée :

- ▶ à la formule de calcul de l'intéressement, les paramètres choisis devant être objectifs, quantifiables et vérifiables ;
- et aux critères de répartition de l'intéressement (répartition uniforme, proportionnelle ou mixte).

## Régime social et fiscal de faveur

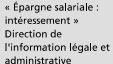
L'intéressement présente des avantages non négligeables pour l'employeur, tant au niveau fiscal (déductibilité du résultat fiscal et exonération des taxes assises sur les salaires des sommes issues de l'intéressement) que social (exonération de cotisations sociales, assujettissement au seul forfait social). Pour le salarié, les sommes distribuées en application de l'accord d'intéressement, uniquement assujetties à CSG-CRDS, sont directement disponibles. Il peut toutefois choisir de les placer sur un plan d'épargne pour bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu, ou sur un compte épargne-temps, s'ils existent dans l'entreprise. Il peut également bénéficier du versement d'un supplément d'intéressement (abondement) dont le montant est librement fixé par l'entreprise.

L'intéressement peut être complété par un intéressement de projet, ou optimisé avec la mise en place d'un plan d'épargne salariale. Néanmoins, sa mise en œuvre est complexe, qu'il s'agisse des modalités de calcul et de répartition, ou du formalisme obligatoire à respecter.

#### Nicolas Gallissot

Responsable droit social Infodoc-experts

#### Pour en savoir



www.service-public.fr

Une fiche client et fiche expert, « la mise en place d'un accord d'intéressement », sont réservées aux abonnés Infodoc-experts.

www.infodoc-



PRO BTP, partenaire du Club social des experts-comptables

# NOTRE SAVOIR-FAIRE À VOTRE SERVICE

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE PRÉVOYANCE CONVENTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

PRO BTP GROUPE

#### INFODOC FISCAL

# TVA autoliquidée à l'importation : de plus en plus d'entreprises peuvent en bénéficier!

'importation en France de biens en provenance de pays tiers à l'Union européenne donne lieu au paiement de la TVA douanière française. Cette TVA était jusqu'à présent collectée par le service des douanes en même temps que les autres droits et taxes (type droit de douane ou droit d'accise). Parallèlement à cette procédure "classique" d'importation, une procédure simplifiée de liquidation de la TVA douanière a été mise en place. Cette procédure permet aux opérateurs d'autoliquider la TVA douanière sur leur déclaration CA3 et donc de ne plus en faire l'avance de trésorerie. Elle ne concernait que peu d'opérateurs lors de sa mise en place (puisque seuls étaient concernés les importateurs bénéficiant de la procédure de domiciliation unique (PDU)) et a été progressivement élargie. Depuis le 31 décembre 2016, de nouvelles conditions, plus souples, sont prévues et de nouveaux opérateurs peuvent être concernés par l'autoliquidation s'ils en demandent l'autorisation.

# Qui est autorisé à autoliquider?

Les opérateurs doivent respecter les conditions suivantes :

- ▶ disposer d'un numéro de TVA français valide ;
- ▶ être redevable de la TVA suivant le mode réel normal¹;

avoir effectué au moins quatre importations dans l'UE au cours des douze mois précédant la demande ;

- ▶ disposer d'un système de gestion des écritures douanières et fiscales permettant le suivi des opérations d'importation ;
- ▶ justifier de l'absence d'infractions graves ou répétées en matière fiscale ou douanière ;
- ▶ avoir une solvabilité financière leur permettant de s'acquitter de leurs engagements au cours.

A noter que les opérateurs économiques agréés (OEA) sont réputés remplir l'ensemble de ces conditions.

### Comment obtenir l'autorisation ?

La demande d'autorisation doit être formulée auprès d'un des bureaux de douanes principaux dans le ressort desquels les déclarations d'importation sont déposées. Un formulaire spécifique est prévu aux fins d'obtention de l'autorisation.

L'administration dispose de deux mois pour statuer sur cette demande. Une fois obtenue, l'autorisation est valable à compter du 1<sup>cr</sup> jour du mois suivant et jusqu'à 31 décembre de la troisième année suivante et renouvelable par tacite reconduction pour une même période.

# Une fois l'autorisation obtenue, plus d'avance de trésorerie

L'assujetti bénéficiaire de cette procédure peut déclarer et déduire directement sur sa CA3 la TVA douanière qu'il autoliquide en utilisant les cases suivantes :

- ► case 2B : dans cette case doit être indiquée la base d'imposition de l'autoliquidation, droits de douane inclus ;
- ► Cadre B case 7 C : cette case permet l'indication du montant de TVA spécifique calculé sur les importations et collecté au niveau des cases 8 à 11 du cadre B;
- ► Cadres B case 19 et/ou 20 : indication du montant de TVA déductible sur les importations autoliquidées (noyée avec la TVA déductible sur les opérations du mois ou du trimestre).

Attention, le défaut d'autoliquidation est sanctionné d'une amende de 5% du montant de la TVA déductible : si le gain en termes de trésorerie des opérateurs concernés est important, il est accompagné d'un formalisme à respecter sous peine de sanctions.

1. BOI-TVA-DECLA-20-20-10-20 n°360

Aurélie Rapicault Consultante en droit fiscal d'Infodoc-experts

# Les conditions d'exercice de la profession en questions

Sic présente quelques questions traitées par le département juridique du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables en lien avec les conditions d'exercice de la profession.

Est-il possible, pour une société d'expertise comptable, de mentionner sur son papier à en-tête une personne non membre de l'Ordre avec, en dessous, le terme « comptable conseil » ?

Ni le droit commun, ni la réglementation professionnelle des experts-comptables n'interdisent de mentionner le nom des experts-comptables non associés sur leurs papiers d'affaires.

Ainsi, les articles R 123-237 et suivants du Code de commerce énumèrent les mentions qui doivent obligatoirement apparaître sur tous les actes et documents émanant d'une personne immatriculée. A contrario, aucune mention n'est interdite.

De même, l'article 154 du décret n°2012-432 du 30 mars 2012 mentionne les différentes indications que les experts-comptables sont autorisés à faire apparaître sur l'ensemble de leurs imprimés professionnels. Parmi elles figurent leurs nom et prénom, sans distinguer selon qu'ils sont associés, salariés ou non.

Ainsi, rien dans les textes n'empêche de faire figurer le nom d'une personne travaillant pour le cabinet, même non salariée (consultant extérieur par exemple) ou non associée, sur les imprimés professionnels de la société (papier à en-tête, plaque...), dans la mesure où la distinction entre les experts-comptables et les autres personnes est claire et n'est susceptible de créer, dans l'esprit du public, aucune confusion.

En l'espèce, l'appellation « comptable conseil » peut cependant porter à confusion avec le titre d'expert-comptable. Cette appellation ne correspond en outre à aucun titre reconnu. Elle ne peut donc être valablement utilisée.

Un artisan souhaite confier à un cabinet d'expertise comptable une mission sociale tout en continuant à travailler avec l'expert-comptable en place pour la partie comptable. Est-il toujours nécessaire après la loi Macron d'écrire au confrère en place sur la mission comptable, avant d'intervenir sur la partie sociale ?

L'article 163 du décret du 30 mars 2012 précise que les experts-comptables appelés par un client à remplacer un confrère ne peuvent accepter leur mission qu'après en avoir informé ce dernier.

Dans la mesure où l'expert-comptable ne détient aujourd'hui que la mission comptable du client, et non la mission sociale, il n'y a vis-à-vis de cet expert-comptable en place aucun remplacement ni reprise de mission sociale. Dans ces conditions et au regard des textes, il n'y a pas d'obligation d'adresser un courrier de reprise pour ces missions sociales. Cependant, même si les textes n'imposent pas de courrier d'information, il peut dans certaines circonstances être confraternel de contacter l'expert-comptable en place. A noter que la loi Macron n'a eu aucun impact sur l'application des règles en matière de reprise de dossier.

Six sociétés d'un même groupe utilisent le même sigle. Sous ce sigle apparaissent toutes les villes des différentes sociétés mais pas les initiales ou les premières syllabes de la dénomination sociale. Est-ce conforme aux textes encadrant l'exercice de la profession ?

S'il s'agit d'un groupe de sociétés appartenant aux mêmes associés, il est possible d'opérer un rapprochement de communication entre les structures dès lors que cela ne cause pas de confusion sur le service rendu à la clientèle.

Par ailleurs, il n'existe pas de définition juridique du sigle même si en pratique, l'usage est que celui-ci se compose des initiales ou des premières lettres des mots de la dénomination.

Rappelons que le sigle d'une société doit être déclaré au Registre du commerce et des sociétés.

Lors de la réunion du 8 décembre 2015, la commission du Tableau a précisé que, dès lors que le sigle était reconnu par le RCS, il pouvait être mentionné sur le dossier d'inscription.

C'est donc la déclaration au RCS qui prévaut en matière de sigle. L'expert-comptable pourra men-

### **EXERCICE PROFESSIONNEL**

#### JURIDIQUE

tionner sur son papier à en-tête les sociétés appartenant au même groupe et utiliser le même sigle sur le papier à en-tête, si ce dernier a fait l'objet d'une déclaration au RCS.

Pour mémoire, les textes encadrant l'exercice de la profession prévoient que le papier à en-tête doit comporter le nom, la qualité (expert-comptable, société d'expertise comptable) ainsi que la mention de l'inscription au tableau (art.18 de l'ordonnance de 1945 et article 153 du décret du 30 mars 2012).

Peuvent également figurer sur le papier à en-tête (article 154 du décret du 30 mars 2012) :

- les nom et prénom, raison sociale, forme juridique et appellation :
- ▶ les adresse(s), numéro(s) de téléphone et de télécopie, adresse(s) électronique(s), jours et heures de réception ;
- ▶ les titres ou diplômes français ou étrangers ;
- ▶ les spécialisations délivrées par l'Ordre ;
- ▶ toute référence à une norme délivrée par un organisme de certifica-

tion reconnu par l'autorité compétente :

- ▶ le nom de l'assureur et le numéro de la police d'assurance garantissant le professionnel;
- ▶ la qualité d'expert près la cour d'appel ou le tribunal ;
- ▶ la mention de l'appartenance à un organisme ou réseau professionnel, syndical ou interprofessionnel;
- ▶ les distinctions honorifiques reconnues par la République française. ■



Les déménageurs bretons proposent une offre complète de conservation et de gestion d'archives ainsi que de transfert dédiée aux Cabinets d'Expertise Comptable

#### Vos informations ont une vie : nous sommes présents à chaque étape.

• Réalisation d'un audit personnalisé... gratuit Analyse de • Définition d'une politique de gestion de l'information personnalisée à vos besoins Etape 1 votre organisation • Mise en place d'un plan de classement, nécessaire pour la gestion des informations · Conseils pratiques et juridiques personnalisés • Enlèvement de vos archives Prise en charge de vos Etape 2 Transport et manutention dans nos centres de conservation sécurisés archives dans vos locaux Enregistrement informatique • Différents modes de conservation de vos archives Etape 3 Conservation sécurisée Des dépôts répondant aux meilleures normes de sécurité Une confidentialité assurée Interface de commande accessible par portail internet sécurisé **Consultation et restitution** • Traçabilité totale des mouvements de vos archives par l'utilisation de code-barres Etape 4 Intégration de documents dans des dossiers, reconstitution de carrière pour vos salariés de vos archives Numérisation de dossiers entiers pour se constituer une bibliothèque • Proposition automatique de destruction des archives arrivées à échéance Etape 5 **Destruction des archives**  Après autorisation par une personne habilitée, destruction confidentielle de vos archives et fourniture d'un certificat de destruction

01 39 31 69 00

www.demenageurs-bretons.fr

@ contact@demenageurs-bretons.fr

# Analyse sectorielle Fleuriste : un bouquet de spécificités

Sic vous propose de parcourir, ce mois-ci, le secteur d'activité fleuriste. Vous y trouverez des informations utiles pour découvrir ce secteur d'activité et mener à bien une mission.

'activité de fleuriste consiste en l'achat de fleurs, plantes, arbustes en pots auprès de marchés de gros et la revente de ces fleurs aux particuliers et collectivités. Il n'existe aucune réglementation pour exercer cette profession. Toutefois, l'obtention d'un CAP ou d'un BEP est vivement recommandée.

L'exercice de cette profession se fait souvent en famille (conjoint, enfants) : en effet, les ventes sont généralement réalisées à l'heure du déjeuner, le soir, le week-end ou les jours fériés, avec des plages horaires journalières étendues.

Il existe plusieurs canaux de distribution de fleurs :

- les fleuristes indépendants en boutique qui optent plutôt pour le libre-service en jouant sur les prix et la proximité;
- ▶ les fleuristes de marché qui n'ont pas de boutique fixe mais qui gardent une part de marché assez stable sur les dernières années ;
- ▶ les jardineries d'une superficie supérieure à 1 000 m² et spécialisées dans la vente de végétaux, de fleurs, de produits phytosanitaires et de fournitures pour le jardin ;
- ▶ les marchands grainiers situés dans les villages et les petites agglomérations vendent des graines à planter, des plantes, des fleurs ;
- ▶ la grande distribution, véritable concurrent des fleuristes grâce à ses prix attractifs et à une fréquentation importante ;
- la vente à distance avec des services de ventes par correspondance et des ventes en ligne souvent onéreuses.

#### Comment se porte le secteur ?

Malgré un engouement croissant des Français pour l'embellissement de leur maison ou pour offrir des fleurs lors de fêtes importantes, les ventes de végétaux d'ornement ont diminué de 6% en quantité en 2015 avec cependant un maintien des sommes dépensées de + 0,5% en un an. Les particuliers ont dépensé en moyenne 106€ sur l'année 2015 pour l'achat de végétaux.

La baisse de l'activité en volume des fleuristes sur

moyenne période a surtout concerné les structures non rattachées à un réseau. De par des espaces mieux aménagés, des prix moins élevés grâce aux centrales d'achat, une gamme de produits plus variée, les franchisés ont mieux résisté à cette baisse. Les fleuristes se sont diversifiés dans leur gamme de produits à la vente et proposent ainsi des chocolats, des peluches, du vin, etc.

Les ménages achètent en majorité des végétaux d'intérieur pour les offrir à une personne du foyer ou hors foyer. En 2015, la dépense moyenne par ménage a été de 55,40 € avec des dates propices aux achats telles que la Saint-Valentin, la fête des mères, etc.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 3,7% en valeur et 1,5% en volume sur les huit premiers mois de 2016. Les ménages n'ont pas augmenté leur fréquence d'achat mais se sont tournés vers des produits végétaux plus onéreux. Le nombre d'entreprises du secteur est resté quasiment stable sur une année (entre 2014 et 2015). Il a été de 16 352 unités au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le nombre de structures unipersonnelles a progressé de 2,8% et la part de micro-entrepreneurs a progressé de 7,1 points.

#### Quelques chiffres de la profession

En 2015, selon la base de données de la Fédération des Centres de Gestion Agréées (FCGA), le chiffre d'affaires d'une entreprise individuelle exerçant une activité de fleuriste s'élevait à 140 361 € avec une marge brute moyenne de 55,1 % du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires moyen d'une société exerçant une activité de fleuriste s'est élevé à 914 524 € avec une marge moyenne de 41,8 %.

Une bonne gestion des stocks est le principal facteur de réussite dans ce secteur d'activité. En effet, le principal poste de coût d'un fleuriste reste les achats de marchandises qui présentent un caractère périssable dans les produits vendus, notamment les fleurs coupées.

Les frais de personnel représentent un coût de poste



Pour en savoir

**(** 

Pour vous procurez l'Analyse sectorielle, rendez-vous sur la Boutique.

www.boutique-experts-comptables.com

#### **EXERCICE PROFESSIONNEL**

#### ANALYSES SECTORIELLES

élevé car les salariés travaillent souvent le week-end et les jours fériés. Le coût des loyers est également un poste important car les fleuristes s'implantent généralement en centre-ville sachant que l'emplacement est un élément déterminant pour pouvoir attirer une clientèle de quartier et de passage.

Selon la base de données Diane, 85,6 % des sociétés exerçant une activité de fleuristes ont adopté la forme juridique de la SARL.

Vous retrouverez dans cette analyse sectorielle l'ensemble des données financières et les commentaires associés à cette activité.

# Environnement social, fiscal, comptable et juridique

Plusieurs spécificités liées à l'activité de fleuriste sont détaillées dans l'analyse sectorielle sur les plans cidessous :

Social: l'activité relève de la convention collective nationale des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers. Des dispositions en matière de sécurité, d'aménagement et d'équipement sont à respecter: accessibilité pour les personnes handicapées, prévention contre un incendie, évacuation du public, exposition d'un salarié à un ou plusieurs facteurs de pénibilité, obligation de divulguer l'identité du salarié en cas d'infraction routière,

Données clés du secteur (entreprises individuelles)	
	2015
Nombre d'entreprises	2 288
Chiffre d'affaires HT en euros	140 361
Marge brute globale	55,1 %
Résultat d'exploitation corr. rem. expl.	12,9 %
Résultat financier	-0,5 %
Résultat courant	12,4 %

Source : Fédération des Centres de Gestion Agréés, code 47.76Z1

## Toute la production de votre cabinet

Comptabilité, Immobilisations, Fiscalité, Paie, Révision, GED, Gestion interne, Présentation imagée des comptes...



#### Connectée aux outils de votre choix



# Partagée en toute autonomie avec vos clients



Devis / factures, Partage des pièces comptables, Comptabilité de trésorerie, Comptabilité collaborative temps réel, Paie autonome, Tableaux de bord...



Données clés du secteur (sociétés)	
	2015
Chiffre d'affaires HT en euros	914 524
Marge	41,8 %
Valeur ajoutée	27,2 %
Résultat d'exploitation	3,1 %
Résultat financier	-0,2 %
Résultat courant avant impôts	2,9 %
Résultat net	2,3 %
Nombre de sociétés	1 501

Source : Base de données Diane - Bydinfo.com au 17 janvier 2017, code 47.76Z

- Fiscal: les taux de TVA applicables pour cette profession sont détaillés dans l'analyse et diffèrent selon qu'il s'agit de produits issus de l'horticulture qui n'ont subi aucune transformation, de compositions florales, de ventes de produits annexes comme des chocolats, d'acquisition de fleurs en provenance d'un pays membre de l'Union européenne, etc.
- ► Comptable : il n'existe pas de plan comptable professionnel spécifique à cette activité. Concernant les décorations florales, une distinction des achats en vue d'une revente et ceux destinés à être incorporés à des compositions devra être faite. Il est alors conseillé de ventiler pour connaître la marge sur chacune des deux activités. Le traitement comptable des avantages accordés aux clients des fleuristes sous forme de carte de fidélité donnant droit à des réductions monétaires ou des avantages en nature et la vente de carte de fidélité sont explicités dans l'analyse. Concernant les réseaux d'appartenances, le fleuriste est conduit à réaliser deux types d'opérations qu'il faudra comptabiliser au vu des contrats d'affiliation : des opérations de transmission et d'exécution. La location de plantes est aussi proposée par les fleuristes: le traitement comptable est différent si la plante est également

destinée à la vente ou si la plante est uniquement destinée à la location. Pour les contrats d'entretien de monuments funéraires considérés comme des contrats de prestations de services, ils seront à comptabiliser en fonction des clauses juridiques spécifiques du contrat.

▶ Juridique : les principaux textes spécifiques à cette activité sont détaillés dans l'analyse et notamment les qualifications professionnelles si l'activité consiste également à vendre des animaux domestiques ou non domestiques.

#### Les perspectives du marché

Afin d'accélérer leur chiffre d'affaires, les principaux acteurs ont développé des sites internet et notamment le service « click & collect » qui donne la possibilité au client de récupérer sa commande chez n'importe quel fleuriste partenaire.

Un nouveau concept d'achat de fleurs en ligne arrive sur le marché : création ou modification de bouquets par des artistes et designers tous les mois avec une livraison sur Paris et en province.

#### LES ANALYSES SECTORIELLES

Pour mieux connaître l'activité de vos clients, découvrir celle de vos prospects et vous aider dans la réalisation de vos missions

#### 24 secteurs passés au crible :

- Tout sur leur environnement économique, concurrentiel, financier et réglementaire
- Leurs spécificités comptables, fiscales et sociales
- Les zones de risque à prendre en compte en tant qu'expertcomptable



TRANSPORT SANITAIRE DE PERSONNES

Paru fin mars 2017

#### Comment se procurer les analyses sectorielles?

Sur www.boutique-experts-comptables.fr deux possibilités :

- Les ACQUÉRIR À L'UNITÉ en version téléchargeable (17 € TTC) ou en version papier (34 € TTC),
- S'ABONNER pour accéder à l'ensemble des analyses au tarif de 225 € TTC pour un an. Cet abonnement donne également accès aux actus-secteurs.

#### Pour rester informé : LES ACTUS-SECTEURS

Les actus-secteurs sont des lettres d'actualités trimestrielles qui viennent compléter les analyses sectorielles en apportant une synthèse de l'actualité du secteur notamment dans les domaines économique, juridique, fiscal et social. Ces actus-secteurs sont destinées à vos collaborateurs mais également à vos clients. Uniquement disponibles dans le cadre de l'abonnement.

## EXERCICE PROFESSIONNEL

#### ACADEMIE

# Conférence sur la performance durable de l'entreprise

L'Académie des sciences et techniques comptables et financières a présenté son cahier n°33 au cours d'une conférence qui s'est déroulée dans les locaux du Medef, le 20 mars 2017. Animée par Serge Yablonski, cette conférence réunissait plus de 150 invités auxquels ont été remis un exemplaire dudit cahier «Performance durable de l'entreprise, quels indicateurs pour une évaluation globale?».

eoffroy Roux de Bézieux, vice-président délégué du Medef, a débuté la conférence en évoquant certains fournisseurs qui ont marqué ses débuts dans la téléphonie et en rappelant que la valeur de l'entreprise était directement liée à sa capacité de se transformer et d'anticiper l'avenir. William Nahum, président fondateur de l'Académie, a alors rapidement retracé l'évolution de l'association depuis sa création en 2004 avant de céder la parole à Serge Yablonski, expert-comptable associé. Celui-ci devait en tant que pilote du groupe de travail synthétiser les travaux menés sur la performance durable et animer la table ronde qui s'ensuivait.

#### Le cahier sur la performance durable de l'entreprise

Après avoir précisé la composition du groupe de travail co-animé avec Jean-Louis Leignel, directeur du contrôle de gestion chez LVMH, Serge Yablonski a rappelé que les outils classiques ne permettent pas de rendre compte de la performance globale et durable de l'entreprise.

En effet, celle-ci se mesure au niveau de la stratégie, notamment de son impact sur l'environnement, au niveau de la capacité de faire évoluer l'offre et le business model

et au niveau de la performance des processus de production.

L'ouvrage qui se veut un véritable outil opérationnel fournit plusieurs questionnaires ainsi qu'une batterie d'exemples d'indicateurs de maturité et de performance relatifs à chacun des processus étudiés :

- la gouvernance d'entreprise qui comprend notamment la déclinaison des objectifs au niveau des processus opérationnels et la mobilisation des ressources de l'entreprise;
- la responsabilité sociétale des entreprises (droits de l'homme, environnement...);
- la création de l'offre schématiquement représentée sous la forme
- le processus de production des biens et services (coût, qualité, flexibilité, délai).

Mais une caractéristique essentielle de la mesure de la performance globale réalisée est d'opérer un zoom sur les cinq enjeux stratégiques suivants:

- la transformation numérique, véritable moyen de pilotage de l'entreprise;
- la culture de l'entreprise et sa capacité d'innovation;
- ▶ l'éthique qui recouvre la conformité aux lois et aux normes ;
- ▶ l'image de marque et sa valorisation:

▶ le « lean management » qui peut se traduire par l'excellence opérationnelle.

#### Table ronde sur la performance durable

Plusieurs personnalités avaient été conviées pour témoigner de leurs expériences en matière de performance durable.

Christophe Ferrari, directeur de la recherche chez Trusteam, évoque l'importance de la satisfaction client comme un critère fondamental de la performance susceptible d'augmenter la profitabilité future et de faire le lien avec la performance financière.

Philippe Berna, responsable du pôle Innovation du dispositif gouvernemental de médiation des entreprises, propose un certain nombre de priorités pour améliorer les mécanismes d'innovation mis en œuvre avec les acteurs de l'innovation publics et privés.

Enfin, Olivier Picquet, directeur général de Lise Charmel, présente l'ETI à caractère familial qu'il dirige et précise les caractéristiques de la performance de son entreprise. En particulier, il insiste sur la nécessité d'un suivi financier et opérationnel et sur le développement indispensable des atouts de l'entreprise pour "réinventer" celleci en permanence.

Pour en savoir 🕀



Pour visionner la vidéo de la conférence et télécharger le cahier de l'Académie n°33: www.lacademie.info

# Elections à l'Ifec : Denis Barbarossa à la tête du syndicat

#### Vous venez d'être élu à la présidence nationale de l'Ifec, comment abordez-vous ce nouveau challenge?

Avec enthousiasme et détermination : je suis particulièrement mobilisé ainsi que l'équipe d'élus et de permanents qui m'entourent pour toujours mieux servir notre profession, nos 4 000 adhérents répartis dans nos 27 sections régionales dynamiques et nos futurs adhérents.

J'ai rejoint l'Ifec en 2010 à l'invitation de Françoise Savés puis de Charles-René Tandé à qui je succède après son élection au Conseil supérieur de l'ordre des expertscomptables. Je tiens à exprimer ma gratitude à mes prédécesseurs pour leur passage de témoin. Au cours de cette mandature, la profession aura des challenges importants à relever tant les mutations sont nombreuses pour nos cabinets et nos clients.

#### Comment cela se traduira-t-il pour vos adhérents?

Nous travaillons autour de trois axes : services, proximité et clarté!

Des services dédiés à la profession, à nos adhérents, tels qu'une aide juridique et sociale assurée par le pôle juridique de l'Ifec afin de répondre à leurs questions mais également un audit social personnalisé sur rendez-vous. Par ailleurs, nous nous impliquons quotidiennement au service des consœurs et confrères par le biais d'Infores dont notre syndicat assure une permanence téléphonique pour assister les professionnels exposés à un problème de responsabilité. Enfin, ce sont aussi des formations avec l'IFOR et ExpertsLab par des formateurs reconnus et une action forte sur la spécialisation.

N'oublions pas le fil rouge de la mandature qu'est le numérique. Il s'agit d'une attente forte de nos clients et par conséquent d'une opportunité pour nos cabinets! Nous avons à cœur d'être présents pour accompagner tous cabinets sur ces nouvelles missions, qui rendent très concrète la présence des experts-comptables auprès de leurs clients. L'accompagnement au changement, la stratégie numérique des cabinets et de nos clients, la blockchain sont autant d'actions que nous avons engagées et que nous déploierons bientôt dans toutes nos sections.

De la proximité grâce à un réseau de consœurs et confrères que vous pouvez rencontrer et ainsi tisser des liens en participant aux nombreux événements organisés par les sections Ifec régionales (les salons, les cafés-débats, les Mardis de l'Ifec, les petits déjeuners, les brunchs, les week-ends loisir, etc.). Les occasions de

se rencontrer, s'informer ou se former ne manquent pas. L'Ifec, c'est aussi la confraternité!

Par ailleurs, les relations avec les institutions représentatives des jeunes de notre profession, l'Anecs et le CJEC, seront étendues car l'intergénérationnel renforce nos cabinets et l'attractivité de la profession.

▶ De la clarté envers nos adhérents par une négociation active de la Convention collective afin de refuser une cotisation complé-



« Nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos consœurs. de nos confrères, celle d'être à leur écoute. de les accompagner, de les servir, de les représenter et de les défendre.»

mentaire sur la représentativité et ainsi économiser des dizaines de millions d'euros.

Mais ce sont aussi des actions de lobbying et de défense de la profession comptable auprès des pouvoirs publics afin de faire entendre notre voix à chaque fois qu'un dispositif imposé sans concertation engendre un volume de travail supplémentaire pour nos cabinets et nos

collaborateurs (mise en place de la DSN) mais aussi en amont lors de l'examen d'un projet législatif ou réglementaire qui pourrait avoir un impact sur les entreprises et nos cabinets

#### Quel message souhaitezvous adresser à la profession comptable?

Nous avons une responsabilité vis-à vis de nos consœurs, de nos confrères, celle d'être

à leur écoute, de les accompagner, de les servir, de les représenter et de les défendre. Cette responsabilité est collective par la synergie dont nous faisons preuve au sein de notre syndicat. Cette responsabilité est aussi individuelle par l'engagement de chacun des élus de l'IFEC. Notre engagement est total et guidé par l'intérêt général pour défendre et construire l'avenir de notre profession.

#### **EXERCICE PROFESSIONNEL**

#### ENTREPRISES

# Le Conseil supérieur et la Banque de France : un partenariat en faveur des TPE

La Banque de France et le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables viennent de signer une convention de partenariat pour accompagner les dirigeants de Très Petites Entreprises (TPE).

es dirigeants de TPE sont confrontés à de nombreuses problématiques durant la vie de leur entreprise : création, gestion, développement, transmission, traitement des difficultés financières... Or, ils manquent bien souvent de temps pour prendre connaissance des dispositions fiscales, juridiques, comptables et des évolutions législatives ou réglementaires ou encore pour se tenir informés des dispositifs d'accompagnement et de financement proposés sur le marché. De fait, il existe un décalage entre l'intention du dirigeant de se faire accompagner et la réalité : en pratique, le dirigeant de TPE, isolé, connaît mal les dispositifs mis en place par les réseaux professionnels.

#### Un rôle de facilitateur

La Banque de France assure donc un rôle de facilitateur entre les dirigeants de TPE en recherche d'accompagnement et les organismes professionnels prêts à les aider. Une mise en relation nécessaire au soutien des TPE qui représentent environ trois millions d'entreprises et constituent un gisement important en termes d'emplois et d'investissements.

Les 102 correspondants TPE départementaux, en métropole et en outre-mer, sont des cadres des

succursales de la Banque de France et de l'IEDOM, spécialisés en analyse financière et formés spécifiquement pour identifier les besoins des dirigeants d'entreprise, avant de les orienter vers les réseaux professionnels adaptés (voir graphique ci-contre).

Ce dispositif est gratuit et concerne d'abord les entreprises de moins de dix salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan est inférieur à 2 M€.

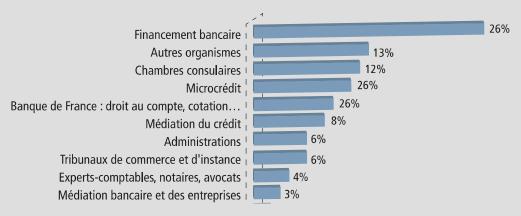
#### Premier bilan de l'offre Banque de France

Depuis septembre 2016, date de lancement de cette nouvelle mission, la Banque de France a accompagné plus de 1500 dirigeants de très petites entreprises.

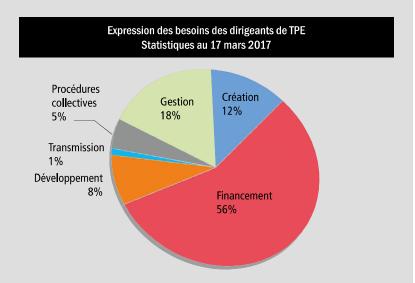
Les besoins exprimés par les dirigeants de TPE apparaissent plus particulièrement centrés sur des problématiques de financement (56 %) et de gestion (18 %).

Orientation vers les réseaux professionnels Statistiques au 17 mars 2017

#### Orientation vers les réseaux professionnels. Statistiques au 17 mars 2017



Les autres organismes regroupent : la FCGA, Fédération des Centres de Gestion Agréés, les Business Angels, les assureurs crédit, les Fédérations patronales, les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises.



Les requêtes ont été déposées pour moitié par des entreprises de un à trois salariés et à hauteur de 30% pour les TPE avec dirigeant seul. Quant à leur positionnement, 31 % des entreprises appartiennent au secteur du commerce, 19% à la construction et 16% aux services. Les autres TPE concernées par ce dispositif sont réparties entre l'industrie, l'hébergement et la restauration, le transport, le secteur agricole, les secteurs de l'information et de la communication et les professions libérales.

Pour orienter les dirigeants de TPE, la Banque de France dispose d'un réseau important d'acteurs économiques avec qui les correspondants TPE ont noué des contacts depuis juin 2016.

A ce jour, plus d'une vingtaine de conventions sont conclues ou en passe de l'être avec les organismes professionnels parmi lesquels le Conseil supérieur. Concrètement, ces conventions ont pour objectifs notamment:

▶ d'orienter le dirigeant de TPE

vers un interlocuteur bien identifié du réseau professionnel compétent, avec communication au chef d'entreprise du numéro de téléphone direct de cet interlocuteur;

▶ de mener des actions de communication créant ainsi des synergies entre organismes professionnels en faveur de l'accompagnement et du développement des TPE.

#### Adéquation entre l'offre et la demande

Une enquête de satisfaction récente menée sur le dernier trimestre 2016 par un cabinet extérieur à la Banque de France montre que les dirigeants qui ont eu recours à ce dispositif sont satisfaits à hauteur de 88%.

Pour en savoir 🛨



Pour joindre directement les correspondants TPE : un numéro vert : 0 800 08 32 08 gratuit; une adresse mail par département TPE : tpenumérodedépartement@banquefrance.fr

Avant, pour un dirigeant de PME, une demande de crédit était une véritable épreuve.



Maintenant sur <u>lendix.com</u> c'est beaucoup plus simple, souple et rapide.

- Pas de paperasse
- Pas de caution personnelle
- Réponse ferme sous 48h

DES PLATEFORMES DE PRÊT AUX PME EN FRANCE\*



www.lendix.com.....

AVERTISSEMENT : N'empruntez pas au-delà de vos capacités de remboursement. Prêter de l'argent à des TPE/PME présente un risque de perte en capital et nécessite une immobilisation de votre épargne. MENTIONS LÉGALES : Lendix IFP est immatriculée en tant qu'intermédiaire en financement participatif (IFP) sous le numéro d'immatriculation 15000364 sur le registre de l'ORIAS. Votre demande de financement sera traitée par Todouso4 sur le régistre de l'ORRAS. Votre demande de l'infancement serà d'attee par Lendix Factory. Lendix Factory est une société par actions simplifiée au capital de 350.000 €, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 6P16000030 en qualité de société de gestion de portefeuille dont le siège social est situé 94 rue de la Victoire, 75009 Paris, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 823 469 846. Lendix Factory est une filiale à 100 % de Lendix SA. \*Selon baromètre publié sur crowdlending.fr

# actus **des régions** Picardie Ardennes

La profession en chiffres



395 Experts-comptables 821 Sociétés d'expertise comptable

79 Experts-comptables stagiaires 60 Associations de gestion et de comptabilité

23 salariés d'AGC autorisés à exercer la profession d'expert-comptable

# Pierre Giroux

Président du Conseil régional de l'ordre des expertscomptables de Picardie-**Ardennes** 



Beaucoup de sujets demandent une grande adaptabilité de la part de la profession.

#### Pourquoi avoir choisi une carrière dans l'expertise comptable ?

Je suis issu d'une famille de scientifiques ; c'est donc très naturellement qu'après un baccalauréat C (l'équivalent du Bac S actuel), je me suis lancé dans la classe préparatoire Math 'sup. Assez vite, je me suis rendu compte que je n'étais pas passionné par la chimie et la physique mais davantage par les matières mathématique et financière. Avec les conseils de mon cousin expert-comptable, j'ai donc décidé, deux ans après mon baccalauréat, d'effectuer une maîtrise de sciences économiques, tout en préparant en parallèle, le diplôme d'expertise comptable. Une fois le DEC validé, je me suis immédiatement installé comme expert-comptable et depuis maintenant 24 ans, j'ai créé ma propre structure à Amiens. Aujourd'hui, nous travaillons avec un associé et dix collaborateurs.

#### Qu'est-ce qui vous a attiré dans la profession?

Je dirais que c'est l'analyse des éléments financiers et l'audit des comptes financiers qui m'ont immédiatement captivé. Ces éléments chiffrés nous permettent de comprendre le fonctionnement d'une entreprise mais aussi de travailler à son développement.

#### Quel a été votre parcours au sein des institutions?

il y a une vingtaine d'années, j'ai commencé mon activité syndicale chez ECF. Pendant quatre ans, j'ai été élu au sein de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Amiens. En 2014, j'ai été désigné tête de liste avec Frédéric Tilly (président 2015–2016) pour conduire la liste ECF à l'élection du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables



de Picardie-Ardennes. Nous avons donc décidé de former un binôme : Frédéric Tilly est le président sortant et je débute depuis décembre 2016 mon mandat de deux ans. En parallèle de mon parcours ordinal, j'ai été administrateur de l'Urssaf Picardie pour représenter l'Unapl. J'ai également présidé l'ARAPL (Association Régionale Agréée de l'union des Professions Libérales) de Picardie de 2008 à 2014, avant de devenir trésorier de la conférence des ARAPL de 2012 à 2014.

#### Quels sont vos objectifs de mandature pour les deux ans à venir ?

Même si ce mandat est réduit à deux

ans, nos objectifs restent multiples. Le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Picarde-Ardennes va ainsi poursuivre ses efforts en matière de lutte contre l'exercice illégal ; ce point reste l'une de nos principales préoccupations. Nous allons évidemment prolonger nos actions de communication et de promotion vis-à-vis de nos différents publics : les entreprises, les pouvoirs publics, le grand public, nos partenaires... Le Conseil régional poursuit également ses efforts pour

attirer les étudiants notamment au travers d'opérations telles que la Nuit qui compte ou le tournoi de gestion. A nous de rendre notre profession, la plus attractive possible pour attirer des nouveaux talents.

Le Conseil régional de Picardie-Ardennes œuvre également pour la simplification administrative, fiscale et sociale ; objectifs : faire de la profession le médiateur de la simplification, tout en allégeant les contraintes qui pèsent sur nos cabinets. Enfin, les équipes du Conseil régional préparent les cabinets à la révolution numérique qui les attend, notamment par la mise en place d'un plan de formation pour les sensibiliser et les accompagner dans ce nouveau défi. Ce projet s'adresse évidemment aux confrères et consœurs mais aussi aux collaborateurs.

## Qu'en est-il de la réforme territoriale ?

Nous sommes effectivement concernés par la mise en place de la réforme territoriale et nous devons faire face d'ailleurs à une double problématique : les Ardennes qui vont rejoindre le Conseil régional de l'ordre du Grand Est et la Picardie qui doit se joindre à la région Lille Nord

#### Bureau du Conseil régional de Picardie-Ardennes

Président : Pierre Giroux

 $1^{er}$  vice-président : **Frédéric Tilly**  $2^{e}$  vice-président : **Damien Magny** 

3e vice-président : **Guy Leclere** Trésorier : **Mickaël Noullez** 

# L'équipe des permanents est composée de 7 personnes

Gaëlle Diard, secrétaire générale

**Delphine Beaufort,** secrétaire de la CRCC Amiens

Marie-Paule Bertrandie, formation CREFORA et stage

**Idalina Marques,** accueil et secrétariat, tableau

**Sophie Poillion**, déontologie/ qualité, exercice illégal

Anissa Yahyaoui, communication

**Sébastien Robillard,** comptabilité interne, comités

Pas-de-Calais pour former le nouveau Conseil régional de l'ordre des Hauts-de-France. C'est un enjeu de taille pour les équipes élues qui doivent s'assurer que les confrères soient bien accueillis dans leurs nouvelles régions respectives.

Nous avons d'ores et déjà commencé à travailler avec les trois présidents de régions pour la création du futur Conseil régional de l'ordre du Grand Est. Plusieurs points ont été abordés, notamment pour garder les sites actuels sous forme de délégations régionales et pour régler les disparités entre les cotisations. L'objectif est de bâtir, ensemble, une nouvelle région ordinale qui s'appuie sur ce qu'il y a de mieux dans chacune des régions qui existent aujourd'hui. C'est une nouvelle page qui va se tourner pour les confrères. Aujourd'hui, nous sentons que les confrères et consœurs de la région Picardie-Ardennes sont plutôt inquiets de la mise en place de cette réforme. La principale crainte est l'isolement. Nous avons donc deux ans pour créer une structure nouvelle et pour faire en sorte de garder cette proximité, indispensable aux confrères.

L'ensemble de ces sujets va demander une grande adaptabilité de la part de la profession et beaucoup de travail au sein des cabinets pour les confrères et consœurs mais aussi pour les collaborateurs.

#### Save the date

La prochaine assemblée générale du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Picardie Ardennes se déroulera les 16 et 17 octobre 2017 à Amiens. L'occasion pour la profession d'aborder et de débattre des questions sur la transition numérique. A vos agendas !



# actus des régions



# Focus sur les actions phares du Conseil régional

La mandature précédente a mené beaucoup d'actions dans le cadre de son acronyme clin d'œil baptisé par le président Olivier Balestraci, CVAE comme Communication, Valeur ajoutée, Attractivité et Ethique. La nouvelle équipe du Conseil régional de Lorraine va poursuivre et essayer d'aller encore plus loin.

#### Réussir la transition numérique

Il s'agit de donner les moyens à nos confrères afin qu'ils s'approprient l'offre de conseil et soient en mesure de bien accompagner leurs clients dans les enjeux d'innovation qui sont les leurs dans une économie délicate et en pleine mutation. Ces missions à valeur ajoutée doivent permettre à nos entreprises de retrouver des niveaux de marge et de rentabilité en

adéquation avec le service rendu. Depuis plusieurs années, le Conseil régional offre une journée de formation aux experts-comptables de la région. Cette année, la formation, qui est prévue midécembre, portera donc sur le thème de la transition numérique et sera animée par Jean Saphores. Au programme : le FEC et l'évolution de la dématérialisation

fiscale, la dématérialisation des documents, leur sécurisation et l'archivage électronique etc. pour apporter des réponses concrètes à des préoccupations d'actualité. La journée se clôturera par une table ronde avec nos prestataires informatiques traditionnels et les nouveaux acteurs du marché, histoire de comprendre quel sera notre futur numérique.

#### Renforcer la visibilité de notre profession

Nous avons plus que jamais besoin d'être unis et forts afin que notre rôle de veille et de défense auprès des pouvoirs publics soit reconnu. Nous devons également mieux communiquer vis-à-vis de nos clients et redonner toute sa dimension au rôle de l'expert-comptable, trop souvent considéré comme un guichet de l'administration fiscale, minorant celui plus valorisant de véritable conseil du chef d'entreprise.

Deux grandes actions sont prévues dans ce cadre. La première concerne la reprise d'entreprise avec une grande soirée le 30 mai dernier. Plusieurs tables rondes thématiques ont présenté les différents aspects de la reprise d'entreprise : de l'accompagnement humain aux aspects techniques en passant par le second souffle que



Une table ronde s'est tenue sur le thème de la reprise d'entreprise le 30 mai dernier

peut apporter la transition numérique. Les différents intervenants ont apporté des solutions et des pistes de réflexion qui pourront éclairer les entreprises en phase de transmission et les repreneurs. Le tout agrémenté bien entendu de témoignages de cédants et de repreneurs. Un message clair : l'expert-comptable, acteur économique de la transmission.

La seconde action, organisée en

partenariat avec les CRCC de Nancy et de Metz, est une matinée économique en direction des experts-comptables et de leurs clients prévue le 30 novembre. L'objectif est de faire un état des lieux de la situation économique de la région avec une intervention de la Banque de France, du CESER et du tribunal de commerce de Nancy.



#### Renforcer l'attractivité auprès des jeunes

Face à la transition en cours, nous avons besoin de renforcer nos équipes dans les cabinets. Les missions de conseil à forte valeur ajoutée que nous développons en ce moment (RH, patrimoine, gestion) nécessitent de la mixité dans les profils recrutés. Notre Conseil régional a fait beaucoup pour être présent auprès des jeunes afin de faire connaître nos métiers. Nous poursuivons ces actions avec l'aide des CRCC, de l'Anecs et du CJEC.

L'opération, désormais bien ancrée localement, « Une semaine pour un avenir de passion » avec le concours du rectorat de l'Académie Nancy-Metz permet aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes d'aller à la rencontre des lycéens et des étudiants. La quatrième édition, qui a eu lieu du 27 février au 3 mars dernier, a permis à sensibiliser plus de 1 300 jeunes.

A travers une présentation ludique et moderne de la profession comptable (vidéos, diaporama), les professionnels ont pu échanger avec les jeunes pour faire découvrir, ou mieux faire connaître, les différents métiers qui existent dans les cabinets d'expertise comptable.

La « Nuit qui compte » rassemble chaque année 500 étudiants de la région Lorraine. Dans un premier temps, un forum type speed-dating permet de présenter de manière décontractée les différents rôles et missions de l'expert-comptable, l'audit légal, la vie dans les cabinets et le cursus. Dans un second temps, une soirée festive et hors du commun (concert, spectacle) pour donner envie de rejoindre ou de connaître une profession moderne et porteuse d'avenir!

La prochaine édition est prévue en novembre : nous ne vous

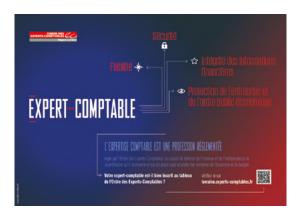


dévoilerons pas tout de suite le programme de cette soirée... nous laissons la primeur aux étudiants. Sans compter la participation à tous les forums des métiers pour lesquels nous sommes sollicités.

#### Accompagner la régionalisation

Notre mandature va être une mandature transitoire de deux ans durant laquelle nous devrons défendre notre territoire. Il faudra que la Lorraine ait une place en 2018 au sein de la grande région. Se réunir avec les autres Conseils régionaux, échanger sur nos points forts et nos faiblesses, pour créer un nouveau Conseil de l'Ordre où chacun puisse trouver sa place. Un beau challenge! Il faudra que nos consœurs et confrères continuent demain dans cette nouvelle région à se sentir proches de leur institution. C'est tout le travail que nous allons devoir mener, de veiller à ce que cette proximité soit maintenue.

Bien entendu, en parallèle de ces axes prioritaires, le Conseil régional de Lorraine poursuit ses missions régaliennes avec diligence (contrôle qualité, déontologie, lutte contre l'exercice illégal, soutien aux confrères en difficulté) et proposera des réunions techniques contribuant à donner à la profession les moyens dont elle a besoin pour conserver le niveau de qualité qui la caractérise et pour accompagner



tous les confrères dans le cadre des grandes transitions en cours (ateliers et tables rondes lors des assemblées générales, journée de formation Loi de finances, etc.).

Accompagner nos consœurs et confrères, faire connaître notre profession, valoriser notre rôle de conseil, voilà les chantiers que nous souhaitons poursuivre avec notre nouvelle équipe.



# Répression de l'exercice illégal: des avancées majeures

RENCONTRE AVEC VIRGINIE ROITMAN Présidente de la commission de Répression de l'exercice illégal

> De deux condamnations annuelles en 2006, nous sommes passés à 35 en 2016.



#### Quel est le rôle de la commission de Répression de l'exercice illégal de l'Ordre Paris Ile-de-France?

Notre commission a une double vocation : la prévention et la répression. C'est une commission ordinale particulièrement dynamique, siégeant cinq fois par an, qui réunit des consœurs, des confrères, le représentant du commissaire du Gouvernement et nos avocats.

Grâce à notre travail, nous sommes passés de deux condamnations annuelles en 2006 à 35 en 2016. Des sanctions de plus en plus sévères sont prononcées avec des peines d'emprisonnement ferme exécutées, des saisies d'avoirs criminels et des dommages et intérêts attribués à notre institution pour plus de 60 000 euros dans une seule année, alors qu'auparavant nous devions nous contenter d'un euro symbolique lors des rares audiences obtenues.

#### Comment sont instruits les dossiers?

C'est une cellule soudée, expérimentée et motivée qui gère le quotidien, du signalement par le confrère, l'entrepreneur victime ou la police, jusqu'au procès. Entrent successivement en scène deux permanents, l'un spécialisé dans le back office, l'autre dans la présence sur le terrain, au contact des acteurs directs, et notamment des services de police. Interviennent également un consultant en stratégie pénale, ainsi que deux avocats spécialisés. A titre exceptionnel, peuvent également opérer des agents privés de recherches sur des cibles qualifiées de "sensibles".

Pour ce qui concerne les voies de recours, les deux cours d'appel de Paris et de Versailles rendent des

arrêts déterminants pour l'intérêt de la profession, de même que la chambre criminelle de la Cour de cassation. Nous sommes donc vivement soutenus par les parquets, les juges, sans oublier les services du commissaire du Gouvernement qui répondent avec célérité et efficacité à nos nombreuses demandes d'enquêtes fiscales.

#### L'exercice illégal a-t-il toujours le même visage?

Non, pas du tout, en 11 ans, il a nettement évolué. D'une conception à l'ancienne type « tontons flingueurs », il s'est aligné sur l'évolution de la délinquance, aussi bien quantitativement que techniquement, notamment grâce à la dématérialisation (petites annonces, sites illégaux). Pratiquement, nous sommes en présence de "sas" parfaits de destruction d'entreprises, de fraudes massives mais aussi de blanchiment de fonds, voire à titre exceptionnel de financement du terrorisme.

#### Quelles sont les nouvelles armes dissuasives?

Tout ne pouvant pas être pénalement sanctionné, il était vital de trouver des parades adaptées. Dans cette optique, le Conseil régional de l'ordre a récemment remporté une victoire importante, en obtenant que l'inscription, sur l'ensemble du territoire national, de toute société dont l'objet social indique « activité comptable/tenue de comptabilité/ saisie de comptabilité », soit désormais soumise à l'obligation de présentation au greffe d'une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre. Si cette condition n'est pas réalisée, l'inscription est refusée.

Dans le même temps, les accords passés avec les greffes franciliens nous permettront d'identifier la totalité des sociétés entrant dans ce créneau illégal, déjà enregistrées avant la signature de cet accord.

Nous allons rapidement engager des actions massives et ciblées. en direction de ces délinquants, auprès des juges chargés de la surveillance du RCS puis de l'astreinte.

#### Vous traquez aussi les illégaux sur internet...

plateformes illégales constituent un second front ouvert contre les officines pirates qui utilisent efficacement les nouveaux moyens de communication. Dans ce contexte, nous allons prochainement "chasser" les illégaux directement sur le web, où ils sévissent de plus en plus nombreux. La technique dite du "scraping" nous permettra, toujours grâce à l'exploitation des données data, de les identifier, puis de les poursuivre au pénal ou au civil, ainsi que leurs hébergeurs, lorsqu'ils persistent à les abriter malgré nos mises en garde préalables.

Pour en savoir 🕕



Retrouvez l'intégralité de cet article sur notre nouveau site:

http://lefrancilien. oec-paris.fr

Retrouvez la liste des condamnations prononcées sur le site de l'Ordre

www.comptaillegal.fr

Il s'agit de dépasser le cadre de la répression classique, pour devenir offensifs, et non plus seulement défensifs. Il faut "porter le fer" sans attendre les signalements habituels, qui nous parviennent maintenant pour la plupart par voie dématérialisée, via notre site rénové, www.compta-illegal.fr, qui connaît un vif succès (17 000 visiteurs/an).

#### Sur le plan de la prévention, quelles sont vos actions les plus marquantes ?

Tout d'abord, l'installation très prochaine, dans les zones publiques du tribunal de commerce et du greffe de Bobigny, de messages d'information sur écrans numériques, incitant les chefs d'entreprise à faire appel à un expert-comptable. Cette opération doit ensuite être dupliquée au tribunal de commerce de Paris et dans les autres juridictions consulaires.

Ensuite, la mise en place d'une action de formation en direction des stagiaires 3<sup>e</sup> année. Il nous paraît essentiel de les mettre en garde contre les risques liés aux cohabitations juridiques hasardeuses avec des associés illégaux, censés leur apporter « un portefeuille clients » sur un plateau. Pratiquement, ceux-ci, parfois déjà condamnés ou connus pour exercice illégal, cherchent uniquement à s'abriter derrière un label qualité reconnu, tout en gardant la direction de fait de la société nouvellement créée. Les risques sont graves pour les jeunes confrères, qui n'auront jamais aucune indépendance et qui peuvent, le cas

échéant, mettre en péril leur avenir professionnel ainsi que leur responsabilité pénale.

#### **Quelles sont les autres** actions qui méritent d'être soulignées?

Je peux en citer au moins trois. La première concerne la reconstitution du véritable procès d'une illégale, en novembre dernier, dans la salle d'audience du tribunal de commerce de Paris. Cette manifestation a connu un vif succès et a été reprise par de nombreux médias.

La seconde est la publication très prochaine du premier rapport d'activité de la commission pour l'année 2016. Destiné à être mis à jour chaque année, il vise deux objectifs : informer la profession, les partenaires et les pouvoirs publics et assurer un suivi, en chiffres et par typologie, du phénomène régional de la comptabilité frauduleuse, à travers l'Observatoire régional de la comptabilité illégale (OBRCI).

La troisième est l'amplification de la formation des services de police, en partenariat avec la délégation zonale au recrutement et à la formation de Paris Ile-de-France. Elle concerne de très nombreux fonctionnaires de police affectés dans les commissariats et dans les services de la police aux frontières. La première journée de formation s'est déroulée le 24 avril dernier.

#### L'EXERCICE ILLÉGAL EN CHIFFRES

(chiffres janvier 2008 > juin 2017)

- 1 095 Dossiers ouverts
  - 437 Plaintes déposées
  - 148 Enquêtes en cours
  - 202 Condamnations (dont la moitié par le TGI de Paris)
- 549 Enquêtes fiscales
- 346 Personnes reçues par la commission
- 457 Mises en garde solennelles
- 430 392 Dommages et intérêts accordés

# A lire dans la **RFC**

#### Revue Française de Comptabilité

# L'innovation au cœur de la RFC

La Revue française de comptabilité du mois de mai consacre son dossier à l'innovation, notamment par la déclinaison et l'étude des dispositifs de soutien. Détails.

e rôle de la profession comptable auprès de ses clients et son positionnement en matière de conseil introduisent ce dossier. Les dispositifs de soutien sont ensuite abordés : crédit impôt innovation. crédit impôt recherche et statut de jeune entreprise innovante. Plusieurs articles ont pour objectif de guider l'expert-comptable dans accompagnement auprès des entreprises pour utilement conseiller, sécuriser et optimiser le choix pour ces différents dispositifs.

Deux articles de technique comptable complètent ce dossier, le premier sur l'activation des dépenses de développement et le second sur la comptabilisation du CIR, selon plusieurs référentiels (PCG, IFRS, US GAAP). Le dossier est clôturé par deux articles relatifs à la propriété intellectuelle : boussole de l'innovation au sein de l'entreprise, elle joue sur la valeur d'une entreprise via ses actifs intangibles et doit donc faire l'objet d'une politique stratégique au sein de l'entreprise.

Comme chaque mois, la revue livre, hors dossier, un certain nombre d'articles sur des sujets variés, apportant un éclairage sur une réglementation inté-

ressant l'expert-comptable. On retiendra notamment ce moisci un rappel et une synthèse des obligations tenant au dépôt des comptes, suite à la loi Sapin II, mais également la présentation de deux arrêts de la CJUE précisant les modalités d'interdiction de port de signes religieux dans l'entreprise. Le lecteur trouvera également, dans cette première partie de la revue, le traitement comptable de la sous-activité appliquée à la production céréalière et ses conséquences pour les coopératives et leurs adhérents.

La partie Réflexion de la revue fournit ce mois-ci une analyse comparative des deux méthodes de comptabilisation des engagements de retraites et avantages assimilés, ainsi qu'une explication détaillée des modalités de renouvellement du bail commercial.

Enfin, dans la quatrième et dernière partie de la revue consacrée au DEC, le stagiaire trouvera le mémoire retenu ce mois-ci, relatif à la mission de présentation dans le secteur du bâtiment, mais également une nouvelle liste de thèmes possibles de recherche pour de futurs mémorialistes en quête de sujet. Enfin, ces mêmes mémorialistes trouveront égale-



Pour en savoir +

Retrouvez le sommaire du numéro de mai 2017 sur le site de la Revue Française de Comptabilité

www.revuefrancaisedecomptabilite.fr

ment un descriptif détaillé de la procédure d'agrément du sujet en version papier auprès du SIEC.

boutique-expertscomptables.com

La rédaction de la RFC

Abonnez-vous à la Revue Française de Comptabilité, la revue de référence de la profession comptable

Offre d'abonnement de la revue imprimée + la version numérique

Tarifs privilégiés pour les experts-comptables, les stagiaires et les mémorialistes.

Pour en savoir plus et vous abonner :

www.revuefrançaisedecomptabilite.fr









MAIS POUR SA SANTÉ, IL PEUT COMPTER SUR KLESIA.

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.



# Experts-comptables,

# Parce que bien protéger les salariés en cas de coup dur, c'est aussi bien protéger l'entreprise.

Aidez vos clients à mettre en place des solutions prévoyance pour leurs salariés!

# Gan Vision Entreprise Prévoyance

Solutions prévoyance modulables pour les entreprises et leurs salariés, en cas d'invalidité, arrêt de travail...

Trouvez votre Agent général sur ganassurances.fr



Assuré d'avancer